

Troisième séance, jeudi 14 novembre 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de loi 2013-DIAF-5 modifiant la loi sur les communes (art. 115 al. 2 LCo); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de loi 2013-DFIN-23 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (gains de loterie); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de décret 2013-DFIN-15 concernant l'initiative populaire «FriNetz» (votation populaire); entrée en matière, lecture, vote final. – Projet de décret 2013-DAEC-15 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2014 à 2019 et pour les études et acquisitions concernant la suppression du passage à niveau, à Givisiez; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Motion 2013-GC-19 (M1023.13) Antoinette Badoud/Didier Castella (lutte contre les déchets sauvages); prise en considération. – Rapport 2013-DICS-20 sur le postulat P2029.08 Eric Collomb (création de structures de «sports-arts-études» dans le canton de Fribourg); discussion. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Pierre-André Grandgirard, Pascal Grivet, Bernadette Hänni-Fischer, Olivier Suter et Laurent Thévoz.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Le club des questions familiales se réunira à l'issue de la séance de ce matin, en fonction de l'heure à laquelle nous terminerons.

- > Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

Assermentation

Assermentation de M^{me} et M. Jacqueline Brodard, Nicole Viviane Chuard, Carine Hänni et Laurent Schnewly, élus par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2013, et de M^{me} Susanne Genner, élue par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2013.

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames et Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

Projet de loi 2013-DIAF-5 modifiant la loi sur les communes (art. 115 al. 2 LCo)¹

Rapporteure: **Solange Berset** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

La Rapporteuse. C'est lors de la séance du 26 septembre dernier que la commission parlementaire chargée d'analyser le projet de loi modifiant la loi sur les communes, art. 115 al. 2, s'est réunie et a travaillé sur ce projet. Le message donne des explications nécessaires et je rappelle que la proposition de modification de la loi sur les communes a été acceptée à l'unanimité des membres présents, lors de la session du Grand Conseil du 6 décembre 2012, il y a presque une année, lors du traitement de la motion déposée par notre collègue Raoul Girard. L'évolution du fonctionnement des associations de communes fait qu'il est nécessaire de simplifier la représentation lors des assemblées. Suite à cette modification de loi, il sera bien sûr indispensable et nécessaire de modifier les statuts desdites associations. Il faut toutefois préciser que celles qui ne souhaiteraient pas le faire pourraient garder la pratique en cours, soit un délégué - une voix. Lors des débats en commission, plusieurs questions ont été posées quant à la formulation du nouvel article. M^{me} Brigitte Leiser, cheffe adjointe du Service des communes, a expliqué que cette formulation est proposée parce qu'elle permet d'offrir un maximum de souplesse et d'autonomie et qu'elle est un filet de sécurité, tout en préservant la possibilité que les associations de communes qui le désirent ne soient pas obligées de modifier leurs statuts, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il paraît important aussi de préciser que chaque commune de notre

¹ Message pp. 2263ss.

canton peut obtenir un modèle-type des statuts. Celui-ci est mis à disposition par le Service des communes.

Je remercie M^{me} Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts, et M^{me} Leiser qui nous ont transmis toutes les informations nécessaires et répondu aux diverses questions posées par les membres de la commission. Je remercie également le secrétaire de notre commission, M. Jodry.

Pour rappel, cette modification de loi est soumise au référendum législatif.

La Commissaire. Le texte qui vous est proposé aujourd'hui, suite à la motion déposée par votre collègue Raoul Girard et soutenue à l'unanimité par le Grand Conseil, vise à simplifier la représentation des communes au sein des associations intercommunales. Cette simplification est rendue nécessaire et le sera de plus en plus, d'une part par la place prise par les associations intercommunales, d'autre part par l'accroissement de la taille des communes fribourgeoises, notamment à l'occasion de fusions. L'objectif général est bien de renforcer les communes et leur autonomie et de donner aux élus communaux les moyens de représenter leur commune au sein des associations. Comme l'a dit M^{me} la Rapporteuse, la formulation proposée par le Conseil d'Etat laisse la plus grande latitude possible aux communes pour choisir leurs délégués et le nombre de voix dont chacun d'entre eux pourrait disposer.

Toujours pour donner aux communes des bases légales actuelles leur permettant de fonctionner efficacement, d'autres modifications de la LCo sont prévues prochainement et toucheront notamment le mode d'élection des commissions des législatifs communaux ou l'initiative en matière communale. Ces modifications qui concernent le domaine général des droits politiques vous seront proposées dans le cadre de la future révision de la loi sur l'exercice des droits politiques. Ces modifications ont d'ores et déjà reçu un très large soutien lors de la consultation.

En conclusion, je salue la motion du député Raoul Girard et le soutien qu'elle a reçu de votre part; ceci va tout à fait dans le sens du renforcement des communes, un renforcement inscrit par le Conseil d'Etat comme l'une des priorités du Programme gouvernemental. Je vous invite donc à entrer en matière sur cet objet et à l'accepter tel que présenté.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. Notre groupe soutiendra cette modification, ainsi que l'entrée en matière.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de loi modifiant la loi sur les communes. Il découle de la motion de notre collègue Raoul Girard acceptée sans opposition par le Grand Conseil. Notre groupe acceptera à l'unanimité cette modification. Malgré tout, nous aurions souhaité que la DIAF profite de cette commission pour réviser la loi sur les communes, car plusieurs points sont actuellement à revoir. Un exemple tout simple: la fusion de la commune de Morat, qui devra adapter un système d'élection pour les législatives des plus compliqués. La loi et le règlement devront être revus au plus vite.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Le groupe socialiste va approuver à l'unanimité ce projet de loi avec une seule et unique remarque, une remarque finalement pour remercier le Conseil d'Etat d'avoir traité rapidement cette motion. Nous sommes en novembre; c'est une période qui coïncide avec une multitude d'assemblées d'associations de communes. Cette modification ne peut donc apparaître aujourd'hui que plus salutaire encore.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je vais aller beaucoup plus vite: excellent projet accepté à l'unanimité du groupe Alliance centre gauche.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention ce projet de loi modifiant la loi sur les communes. Il souligne la pertinence de cette modification légale, suite à l'acceptation de la motion de notre collègue Raoul Girard, quant à son sens pratique. Nous relevons aussi la règle par défaut de cette disposition qui permet souplesse et autonomie pour toutes les communes.

La Rapporteuse. Je remercie tous les intervenants qui, au nom de chacun de leurs groupes, entrent en matière et soutiennent cette modification.

La Commissaire. Je remercie tous les intervenants, particulièrement efficaces; même M. Louis Duc a parlé en style télégraphique. J'ai déjà donné la réponse au député Gabriel Kolly dans mon intervention d'entrée en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 115 AL. 2

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Rapporteuse. Je précise juste que l'entrée en vigueur, comme vous avez pu le constater, est prévue au 1^{er} janvier 2014.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönmann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 92.

Projet de loi 2013-DFIN-23 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (gains de loterie)¹

Rapporteur: **Thomas Rauber** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Die Kommission hat den Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern am 14. Oktober 2013 behandelt. Es war eine effiziente und kurze Sitzung.

Es geht hier um die Revision des Gesetzes über die direkten Bundessteuern. Mit dieser Revision wird die Steuerbefreiung von Lotteriegewinnen bis zu einem Betrag von 1000 Franken eingeführt werden. Diese Änderung ist nach Bundesgesetz vorgeschrieben. Gleichzeitig wird mit dieser Änderung des Gesetzes über die direkten Bundessteuern auch eine Änderung vorgenommen, die bei einer vorangehenden Revision versäumt worden ist.

Die Kommission hatte kurz einige technische Fragen diskutiert, aber ohne Änderungsantrag Eintreten beschlossen.

Le Commissaire. Comme vous avez pu le constater, les modifications proposées ont pour but d'harmoniser la LICD avec la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Ces modifications font suite aux décisions des Chambres fédérales pour deux points déjà cités: les gains de loterie ou d'opérations analogues sont imposables uniquement s'ils dépassent 1000 francs. Il faut comprendre par opérations analogues les jeux de même type que la loterie. M. le Rapporteur a parlé de technique. J'insiste là-dessus: il faut comprendre par opérations analogues les jeux de même type que la loterie, tels que, par exemple, le Sport-Toto, le Trio, le Bingo ou la Tombola.

La franchise de 1000 francs s'applique à chaque gain. Cela signifie que les gains de moins de 1000 francs réalisés la même année ne sont pas cumulés et sont dès lors exempts d'impôt. Il est désormais possible de faire valoir une déduction forfaitaire de 5% sur chaque gain de loterie ou d'institutions semblables. Cette déduction est plafonnée à 5000 francs pour chaque gain. Elle est aménagée comme une déduction anorganique, ce qui signifie qu'elle n'est pas considérée comme faisant partie des frais d'acquisition de revenu comme le sont, par exemple, les frais de déplacement ou les frais de repas. A préciser que pour les anciens dossiers, ce sont les frais effectifs en vertu du droit en vigueur.

Je signale également une différence entre les versions française et allemande du message. Cela concerne le commentaire de l'art. 34 al. 4 du projet. Cette divergence résulte d'une erreur de traduction. La version électronique publiée sur Internet et envoyée à la presse a été corrigée. Vous avez, toutes et tous, dû recevoir un courrier à ce sujet.

Pour terminer, un oubli dans la révision de la LICD en 2010 doit être rattrapé. Les entreprises de transport et d'infrastructures titulaires d'une concession de la Confédération, qui reçoivent les indemnités pour cette activité ou qui doivent maintenir toute l'année un service d'importance nationale, ne sont pas soumis à l'impôt sur les gains immobiliers, ceci en conformité à la LHID.

Avec ces considérations, je vous propose d'entrer en matière et d'adopter ce projet de loi.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Notre groupe acceptera la modification de notre loi fiscale cantonale portant principalement sur l'exonération des gains de loterie jusqu'à 1000 francs. Cet ajustement concrétise ainsi la motion que j'avais déposée avec mon collègue Hunziker et qui avait été discutée lors de la session de mars. Cela a été dit: notre loi

¹ Message pp. 2251ss.

est désormais également harmonisée avec le droit fédéral. La déduction forfaitaire des frais de mises fixée à 5% des gains permettra une simplification administrative pour les contribuables fiscaux. Cependant, ne perdons pas de vue qu'elle sera pénalisante pour les joueurs réguliers qui déduisaient jusqu'à aujourd'hui les frais effectifs de mises.

Dans cette optique-là, je vous demande, M. le Commissaire, de rappeler à vos Services que les frais effectifs de mises doivent être admis en déduction jusqu'à la période fiscale 2013 comprise. Il en va aussi de la sécurité du droit existant.

C'est avec ces quelques considérations que nous demandons d'accepter ces modifications légales, telles que proposées dans le message.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). L'objet principal des modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs proposées concerne les gains de loterie et nous est imposé par le droit fédéral. Pour le reste, comme il l'a été précisé, il s'agit d'un correctif indispensable à un oubli lors d'une précédente révision.

Comme la commission a accepté à l'unanimité la version initiale du Conseil d'Etat, même s'il faut compter sur des incidences financières négatives de l'ordre de 150 000 francs à 200 000 francs par an, en ces temps où l'on recherche de nouvelles recettes, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte l'entrée en matière et les modifications d'articles telles que proposées, eu égard au fait qu'elles nous sont imposées par le droit fédéral. Je vous propose d'en faire de même.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt zur Botschaft Nr. 23 betreffend Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern positiv Stellung. Der vorliegende Gesetzesänderungsvorschlag geht unter das Thema «Steuerharmonisierung», das heisst, es erfolgt die Anpassung an die direkte Bundessteuergesetzbestimmung.

Zu den in der Botschaft und durch Berichterstatter und Regierungsvertreter erwähnten Artikel, die von der Gesetzesänderung tangiert sind, nehme ich nicht einzeln Stellung.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei stimmt diesem Gesetzesentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrates einstimmig zu.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Le groupe socialiste a pris le temps de considérer avec intérêt l'objet, à savoir la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs. Même si le traitement de celui-ci a été rapide, cela n'enlève rien au fait qu'il est important et qu'il concerne de nombreuses personnes. En effet, les jeux de loterie, objet principal de cette loi, sont des jeux pratiqués par une grande partie de la population.

Bei den Kommissionsitzungen haben die verschiedenen Mitglieder Fragen gestellt. Wir danken dem Staatsrat für die Antworten, die er uns heute geliefert hat.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt dieses Gesetz einstimmig.

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). La durée de la réunion de la commission a été de vingt et une minutes, pause-café comprise.

Comme la commission, le groupe Alliance centre gauche soutient le changement de la loi. Das gibt eine Anpassung an das Bundesgesetz.

Le Rapporteur. Merci à tous les intervenants pour leur soutien. M. le Commissaire a bien précisé aussi que, du côté de la traduction, il y avait une correction à faire. Tout le monde en a été informé. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

Le Commissaire. Merci à l'ensemble des députés qui se sont exprimés au nom de leur groupe, lesquels sont pour l'entrée en matière. Je rassure les motionnaires: pour les gains réalisés en 2013, c'est l'ancien droit qui s'applique, puisque ce projet est proposé avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 24 LET. E

- > Adopté.

ART. 25 LET. J (NOUVELLE)

- > Adopté.

ART. 34 AL. 4 (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 41 LET. C

- > Adopté.

ART. 97 AL. 2

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 95.

—

Projet de décret 2013-DFIN-15 concernant l'initiative populaire «FriNetz» (votation populaire)¹

Rapporteur: **André Schoenenweid** (PDC/CVP, FV).

Commissaire: **Goerges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire a été chargée d'étudier le message N° 24 accompagnant le décret concernant l'initiative populaire FriNetz. Déposée le 3 mai 2010 par le comité d'initiative FriNetz, elle est formulée en termes

généraux et vise aussi une révision partielle de la Constitution. Son aboutissement a été constaté le 22 octobre 2010 avec plus de 6300 signatures et le Grand Conseil a décrété la validité de l'initiative le 2 février 2011. Le but et la teneur de cette initiative déposée par les Jeunes Démocrates Chrétiens (JDC) sont les suivants: «Le canton garantit l'accès internet sans fil gratuit et ouvert dans les espaces publics à grande fréquentation dans tous les districts.»

Le Conseil d'Etat, par son Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) a analysé les possibilités techniques en vue de répondre au texte de l'initiative. Il faut le rappeler, plusieurs bâtiments, plusieurs Services de l'Etat, avec plus de 900 bornes Wifi, des établissements scolaires, universitaires et HES offrent déjà des prestations assez similaires et gratuites. L'évolution technique, très importante et rapide de ces dernières années dans ce domaine, a aussi motivé les multiples opérateurs actifs dans ce secteur à offrir également des prestations d'accès gratuit à Internet sans fil. Le rapport N° 24 du Conseil d'Etat est très détaillé quant à l'analyse des aspects techniques, légaux et financiers. Il rappelle aussi l'effort important de l'Etat – et adopté avec le soutien du Grand Conseil – sur le projet de fibres optiques dans le domaine des télécommunications FTTH. Suite à ces appréciations diverses, le Conseil d'Etat vous invite à ne pas se rallier à l'initiative FriNetz.

La commission parlementaire s'est réunie à trois reprises pour étudier dans les détails cette initiative FriNetz des JDC. Le 24 septembre 2012, l'entrée en matière a été longuement discutée avec bien des points de divergence entre les différents membres de la commission, en particulier sur l'opportunité des buts de cette initiative populaire. Il a été fait état de différents points: cette initiative n'est pas de rang constitutionnel; l'Etat n'a pas à financer ce type de prestations. Un avis de droit a été également demandé sur les incidences légales pour l'Etat, en particulier sur la loi sur les télécommunications (LTC), qui précise le rôle des opérateurs en Suisse. Le coût global et élevé de l'infrastructure à mettre en place a également été relevé.

Dans cette séance, divers députés ont fait des propositions d'études complémentaires au Directeur des finances, M. Georges Godel, en particulier sur des collaborations avec, par exemple, les TPF, mais également avec d'autres collectivités ou d'autres partenaires privés pour trouver une solution adéquate à l'initiative des JDC. Il a été dès lors décidé de suspendre les travaux durant une durée de six mois et de mandater le commissaire du Gouvernement pour trouver une solution avec les initiants ou et avec d'autres partenaires privés, afin de remplir, même partiellement, les objectifs de l'initiative des JDC. Le Conseil d'Etat a dès lors entrepris des démarches et a lancé de sa propre initiative un projet pilote sur deux sites, Bulle et Fribourg, avec un investissement de sa compétence et un partenariat public-privé avec l'opérateur net+ Fribourg.

La commission parlementaire s'est de nouveau réunie le 5 juin 2013 pour prendre connaissance de ce projet pilote et pour discuter les détails de ce projet. La commission a décidé d'attendre les résultats du projet pilote, qui permet jusqu'à

¹ Message pp. 2240ss.

1000 utilisateurs simultanés et qui demande un investissement initial de 200 000 francs. Lors de sa dernière séance, le 16 octobre 2013, les résultats du projet pilote ont été présentés, avec un rapport détaillé datant du 7 octobre 2013. Il faut constater la faible utilisation simultanée par rapport à la capacité technique élevée des bandes Wifi nouvelle génération. Devant ce constat, la commission ne peut que se rallier à l'avis du Conseil d'Etat, en plus des autres arguments déjà développés et signalés. Ce rapport nous a également informé que la mise en place de ce projet pilote a été très profitable aux services techniques du SITel par l'acquisition de nouvelles connaissances importantes dans ce domaine pointu et que les bornes Wifi posées et l'investissement réalisé sont repris intégralement par l'Etat pour ses propres besoins, en constante évolution.

Si l'idée de départ des JDC est bonne et généreuse avec cette initiative datant de 2010, le constat actuel de faible utilisation et l'évolution des prestations des opérateurs privés en 2013 font que la pertinence des objectifs visés n'est plus d'actualité. La commission vous propose, comme le Conseil d'Etat, d'accepter le décret et recommande au peuple de rejeter cette initiative.

Le Commissaire. Je renonce à expliquer tout ce qui a été fait, puisque le rapporteur de la commission l'a fait. Néanmoins, permettez-moi de dire que si ce projet a été long suite aux différentes demandes de la commission parlementaire – plus d'une année –, ce temps passé a quand même permis de donner raison au Conseil d'Etat lorsqu'il disait dans le message au point 3, page 2: «Par ailleurs, l'évolution de la téléphonie mobile va encore modifier le paysage de la communication sans fil avec le développement de la norme «LTE» (Long Term Evolution) respectivement avec la norme «4G». Celle-ci va s'implanter progressivement ces prochaines années et elle permettra des accès mobiles à Internet toujours plus rapides, avec une baisse des coûts de transmission de données. Il serait alors peu opportun, voire risqué, de développer un service parallèle avec une plate-forme étatique dont le service pourrait alors se révéler peu attrayant pour les utilisateurs.»

M. le Rapporteur, que j'ai bien écouté, a signalé tout à l'heure que le Conseil d'Etat, de sa propre initiative, avait lancé un projet pilote. Je rappelle quand même votre décision: «A l'unanimité, la commission accepte de suspendre momentanément ses travaux et de mandater le commissaire du Gouvernement pour de nouvelles négociations avec les initiants ou avec d'autres partenaires privés-publics, cela dans un délai de six mois.» C'est ce qui a été fait avec ce projet pilote, puisque nous avons eu contact avec ftth fr, respectivement avec net+ Fribourg. Nous avons lancé ce projet pilote. Nous avons constaté qu'aujourd'hui, il n'y a pas la demande que l'on pensait au départ. C'est vrai que c'était certainement une bonne idée, mais aujourd'hui, on constate qu'il faut renoncer à ce projet

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical rejoint ce décret N° 24 concernant l'initiative populaire Fri-Netz dans ses conclusions, qui demandent au Grand Conseil de ne pas se rallier à cette initiative.

Le groupe regrette, par contre, la gestion légère faite par le Conseil d'Etat de ce dossier. En effet, les caprices d'une certaine jeunesse demandaient que l'Etat mette à disposition gratuitement le Wifi dans les points stratégiques de notre canton, afin qu'elle puisse jouer et surfer sur son ordinateur dans les jardins publics. Une partie de la commission faisait déjà état qu'il n'était pas nécessaire de faire des investigations dans ce sens, car aujourd'hui, nos appareils de téléphone mobile sont quasi tous équipés de la 3G, voire de la 4G, et que les offres des opérateurs de téléphonie sont de plus en plus intéressantes. Le Conseil d'Etat a pris sur lui – car il en avait les compétences – d'effectuer tout de même les essais et ce malgré le refus d'une très grande majorité de la commission. Faire des essais pour un montant d'environ 200 000 francs afin de gâter ces enfants et ainsi de leur éviter de faire – passez-moi l'expression – un petit caca nerveux et de pleurer pour avoir leur jouet, nous semble démesuré et disproportionné.

C'est vrai qu'après ces tests, la conclusion a été tirée qu'il ne faut pas poursuivre dans cette voie et abandonner ce projet, car très peu utilisé. Ce gaspillage, on aurait pu l'éviter, même si on va me répondre qu'une partie de ces antennes sera réutilisée pour nos différents locaux administratifs, voire pour nos musées. Mais quel est le canton qui peut se permettre d'installer à l'intérieur du matériel complètement étanche et plus coûteux qu'une simple antenne en plastique faite justement pour l'intérieur, nettement moins cher? Au moment où l'on demande au personnel de l'Etat et à nos citoyens de faire des efforts pour économiser, afin que les finances de l'Etat soient saines, ce gaspillage fait pour calmer une certaine jeunesse politique est, à notre sens, inapproprié et incohérent.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical entre en matière et votera ce message tel que présenté.

Bosson François (PDC/CVP, GL). Je serai moins sévère que mon collègue, puisque nous trouvons que l'initiative Fri-Netz était une excellente idée. La possibilité de se connecter rapidement répond à un besoin du temps. C'est ce que les 6300 signataires de l'initiative ont voulu. La mise en place du projet et des installations de test à Bulle et à Fribourg a permis aux Services de l'Etat d'acquérir la technologie et le savoir-faire en la matière. D'ailleurs, cette mise en place a été voulue par la commission.

D'autre part, depuis le début de la récolte des signatures, la technologie a rapidement évolué. En matière technologique, les projets sont d'ailleurs rapidement dépassés. Nous avons pris contact avec les JDC pour leur exposer les arguments précédemment évoqués, ce qu'ils ont bien compris. Ils sont d'ailleurs présents dans la maison, à l'étage, pour écouter nos débats. Eux aussi se réjouissent que l'initiative ait fait avancer l'offre de services de connexion dans les bâtiments de l'Etat, dans les hautes écoles et à l'Université. Il revient toutefois au comité d'initiative de prendre une décision quant au sort de cet objet.

En période de mesures structurelles et d'économies, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est conscient que le cadre général a évolué. Dans sa majorité, il

adoptera le projet de décret dans le sens de la recommandation du Conseil d'Etat.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Après quatorze mois parsemés de séances de commission et après des essais sur le terrain pendant les mois de juin, juillet et août 2013 dans les villes de Bulle et Fribourg, nous voici enfin arrivés à devoir décider si nous suivrons ou non la proposition du Conseil d'Etat de non-ralliement à l'initiative constitutionnelle FriNetz.

Le groupe socialiste et ses membres de la commission ont étudié attentivement la problématique de cette initiative. Au début, le groupe socialiste était plutôt favorable à soutenir l'initiative et à l'idée d'installer des antennes Wifi dans les espaces publics à grande fréquentation, surtout dans les gares dans tous les districts du canton de Fribourg. Cependant, suite à la proposition faite lors de la première séance de commission en 2012 d'effectuer des essais sur le terrain et suite aux résultats de ces essais à Bulle et à Fribourg, les conclusions de ces derniers montrent qu'ils ne sont pas probants et que les utilisateurs de ces installations Wifi sont probablement et principalement les voisins des lieux où sont implantées les antennes. Cette situation, avec des installations au coût tout de même relativement élevé, ainsi que des résultats plutôt mitigés liés au faible rayon de diffusion dû au système Wifi, nous a convaincus que cette technologie n'était pas forcément la bonne à installer aujourd'hui, surtout aux endroits qui ont reçu ces antennes-tests. En effet, la technologie avance tellement vite dans les télécommunications que le Wifi sera certainement dépassé d'ici cinq ans. D'autre part, comme l'a mentionné le Conseil d'Etat dans son message, la problématique de n'avoir au début qu'une couverture territoriale restreinte d'où on puisse accéder gratuitement à ces réseaux Wifi amènerait certainement la population à exercer une pression qui deviendrait très forte pour demander à couvrir l'ensemble du territoire de ces antennes, d'où les coûts élevés pour une technologie certainement rapidement dépassée et pas forcément accessible pour toute la population avec, en plus, le risque d'un smog de rayonnement dont nous ne connaissons pas vraiment les répercussions sur notre santé.

Par contre, pour les tests et installations de ces antennes, nous pensons que la solution la plus judicieuse eût été vraiment de trouver un partenariat avec les TPF. En effet, les gares, qui sont bien réparties dans le canton, sont les meilleurs endroits et les plus prisés concernant les utilisations et demandes d'informations en général. Ainsi, nous pensons que les tests n'ont pas été effectués aux bons endroits et qu'un partenariat avec les TPF aurait pu déboucher sur des réseaux Wifi de relativement faible puissance et qui auraient peut-être pu démontrer leur intérêt, ceci avec des résultats plus probants que la moyenne obtenue de deux accès par heure pendant trois mois d'utilisation cet été sur les places publiques.

Finalement, nous pensons que la mise en place d'installations Wifi, surtout avec le coût qu'elles engendrent, n'est pas forcément et uniquement du ressort de l'Etat. Ce dernier pourrait d'ailleurs utiliser les montants prévus pour FriNetz pour des utilisations bien plus judicieuses surtout en ces temps de mesures structurelles et d'économies.

Aussi, avec toutes ces considérations, le groupe socialiste suivra majoritairement la proposition du Conseil d'Etat de non-ralliement à l'initiative constitutionnelle FriNetz.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). L'initiative FriNetz a été refusée à l'unanimité par le groupe de l'Union démocratique du centre, qui va donc suivre l'avis du Gouvernement.

Cette initiative, bien que louable dans son idée de base, ne sert strictement à rien et les essais faits tout au long de l'été à Bulle et à Fribourg confirment le manque d'intérêt pour ce type d'accès. Pourquoi? Simplement parce que la nouvelle technologie – la 4G – que la plupart des gens ont sur leur portable, les forfaits avec trafic de données inclus, ainsi que tous les commerces et restaurants qui laissent l'accès gratuit à Internet, tous ces accès suffisent largement aux Fribourgeois et aux nombreux visiteurs de notre canton. Nous nous devons de respecter les signataires de cette initiative, mais celle-ci n'apporte pas de bonnes solutions. De plus, l'argent que le Conseil d'Etat a utilisé pour les différents essais est, pour moi, de l'argent qui, en période d'économies, aurait pu être utilisé pour d'autres tâches plus importantes. Cet argent a été, selon moi, gaspillé.

Enfin, je ne m'étendrai pas ici sur les erreurs de communication, ainsi que sur les divers articles de presse concernant le travail de la commission et l'initiative, la commission étant souvent la dernière informée, ce qui est déplorable à mes yeux et ce qui a empêché la commission de fournir un travail constructif.

Schafer Bernhard (*ACG/MLB, SE*). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat sich mit dem Dekretsentwurf zur Volksinitiative FriNetz auseinandergesetzt.

Am 12. September 2012 hat der Grosse Rat den Dekretsentwurf über den Kantonsbeitrag für die Einrichtung eines Glasfasernetzes für den ganzen Kanton Freiburg, das Projekt Fiber to the Home, mit 96 zu 0 Stimmen angenommen. Damit hat der Kanton einen grossen Anteil daran geleistet, dass in naher Zukunft der gesamten Bevölkerung und allen Unternehmungen des Kantons ein schneller Glasfaserzugang zur Verfügung steht. Ein digitaler Graben zwischen Stadt und Land kann somit vermieden werden. Für unsere Fraktion ist klar, dass das dichte, vom Kanton geförderte Glasfasernetz zum Aufbau einer Vielzahl privater WLAN-Anbieter führen wird, und dies muss auf privater Basis geschehen und dass man so der Forderung der Initianten teilweise gerecht wird.

Mit dem Aufbau eines frei zugänglichen und drahtlosen Internetanschlusses an stark frequentierten Orten würde der Staat schliesslich ein Beitrag zum digitalen Graben zwischen Stadt und Land leisten, was man ja nicht will. So stellen sich nämlich nachfolgende Fragen: Wann gilt ein Ort als stark frequentiert? Wie werden diese Orte definiert und bestimmt? In Anbetracht der überraschend mageren Nutzung beim Pilotprojekt an wirklich stark frequentierten Orten, der hohen Infrastruktur wie auch der hohen jährlich wiederkehrenden Kosten und des nichtgerechtfertigten Eintrags einer solchen Forderung in der Verfassung unterstützt die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses grossmehrheitlich den vorliegen-

den Dekretsentwurf. Sie schliesst sich den Überlegungen des Staatsrates an und bittet Sie, das Selbe zu tun.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). J'ai bien pris connaissance avec attention du rapport d'analyse concernant l'initiative FriNetz. Je rejoins l'avis que les besoins changent, que les moyens techniques changent, évoluent et que le secteur privé installe des bornes Wifi à différents endroits. Le secteur public le fait tout autant. On peut prendre pour exemple les projets des CFF dans les gares.

Je ne peux me rallier à l'argument du nombre d'utilisateurs. En effet, aucune signalétique n'a été mise en place. Je salue cependant la démarche proposée par M. le Conseiller d'Etat.

A titre personnel, je voterai tout de même contre ce décret en signe de soutien aux JDC qui ont investi beaucoup de temps dans ce projet. Mon avis se conforte encore, suite à l'intervention de notre collègue PLR, qui ne fait que brider inutilement les jeunes qui s'engagent en politique.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). M. le Député Hunziker, je trouve vos propos complètement déplacés envers ces jeunes qui investissent du temps pour la politique. De quelque parti qu'ils viennent, les jeunes doivent être considérés avec un certain respect. Là, je pense que vous leur avez manqué de respect. Ces jeunes ne sont pas des enfants. Ce sont des personnes qui vont à l'Université, qui étudient, qui font un apprentissage. Il y a eu plusieurs interventions dans cette salle pour dire qu'on doit aller dans les écoles, qu'on doit demander aux jeunes de s'intéresser à la politique. Je pense qu'on doit le leur dire aujourd'hui et ce que vous venez de dire aujourd'hui est désastreux envers ces personnes-là.

Le Rapporteur. Je ne peux que confirmer les propos du commissaire du Gouvernement suite à notre première séance du 24 septembre 2012 où c'est la commission qui a demandé ce délai de six mois de suspension de ses travaux et aussi l'analyse de nouvelles études complémentaires par les Services compétents de l'Etat.

Au sujet de l'intervention de M. Hunziker, je ne partage pas les propos par rapport à l'esprit de travail de la commission. Je pense qu'on a eu des divergences, mais des points de convergence existaient aussi. C'est aussi pour ça que lors de la première séance, le Gouvernement a lancé, de sa propre initiative, ce projet pilote.

On a reçu également les explications lors de la dernière séance qu'il n'y avait pas eu de gaspillage d'équipements techniques. Il est vrai que ces équipements sont prévus pour l'extérieur, mais il nous a été dit et rappelé qu'ils avaient aussi une utilité actuelle. Ils pourraient être utilisés par les différents Services de l'Etat. Dès lors, au nom de la commission, je ne peux pas partager les propos que vous tenez par rapport au travail propre de la commission.

Je partage l'avis de M. Bosson et de M. Bernard Schafer, en particulier sur l'esprit de travail de la commission et aussi sur une certaine utilité de ce projet pilote voulu par le Gouvernement cantonal.

Les propos de M. Nicolas Repond sont assez similaires au travail de la commission, c'est-à-dire d'aller un peu plus loin que le simple message N° 24, parce qu'on manquait d'éléments probants pour savoir si, finalement, cette initiative répondait à un besoin. La réponse été donnée – grâce au rapport du 7 octobre 2013 qui suivait ce projet pilote – qu'il y a une très faible utilisation actuelle par rapport aux indications techniques que vous avez apprises ce matin.

Par rapport aux propos de M. Gabriel Kolly, effectivement, il y a un manque d'intérêt des utilisateurs suite à la mise en place de ce projet pilote. Par rapport à la communication, je rappelle que la commission parlementaire n'a pas fait de communication, mais que c'est le Gouvernement, par la Direction des finances, qui a fait un communiqué de presse, le 9 avril dernier. Peut-être que M. le Commissaire du Gouvernement pourrait en parler. Donc, il n'y a pas eu de communication formelle par les membres de la commission, ni par son président.

Par rapport à l'utilisation financière, c'est vrai qu'il y a eu un investissement de base. En dernière séance, on nous a dit – et je le redis – que cela a été intégralement repris par les Services de l'Etat.

Je prends note des propos de M. Dietrich et de M. Ducotterd par rapport à l'intervention de M. Hunziker.

Je n'ai pas d'autres communications à vous faire au sujet des travaux de la commission parlementaire.

Le Commissaire. Evidemment, j'ai écouté avec beaucoup d'attention tous les propos exprimés dans cette enceinte. Je constate que tout le monde se rallie à la proposition du Conseil d'Etat qui, je le précise, n'a jamais changé d'avis dans ce domaine.

Je ne veux pas répondre à toutes les remarques des intervenants. Je regarde un député que j'aime bien, un Veveysan radical, Yvan Hunziker. Je me demandais s'il y avait quelque chose dans les journaux, s'il s'était passé quelque chose en Veveyse pour avoir une hargne pareille contre cette initiative.

M. le Député, bien sûr, vous êtes un spécialiste de la téléphonie, je crois, en tout cas dans ce domaine. Donc, vous le connaissez beaucoup plus que le commissaire du Gouvernement, évidemment. Mais lorsque vous parlez d'avec quelle légèreté le Gouvernement a traité ce dossier, je me pose la question si la légèreté est au sein de la commission ou si elle est au sein du Gouvernement? En effet, si mes souvenirs sont bons, vous faites partie de cette commission qui, à l'unanimité, a demandé au commissaire du Gouvernement de nouvelles négociations avec les initiants ou avec d'autres partenaires privés-publics, cela dans un délai de six mois. Ce procès-verbal a été approuvé. Donc, vous faites partie des gens qui ont travaillé avec légèreté; et la légèreté, je vous la renvoie.

Par conséquent, je vous propose de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'art. 1, il est précisé que le Grand Conseil ne se rallie pas à l'initiative constitutionnelle FriNetz formulée en termes généraux. La commission parlementaire vous prie de soutenir l'art. 1 al. 1 tel que proposé.

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix contre 5. Il y a 15 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschli (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gailard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 75.*

Ont voté non:

Bischof (GL, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 15.*

—

Projet de décret 2013-DAEC-15 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2014 à 2019 et pour les études et acquisitions concernant la suppression du passage à niveau, à Givisiez¹

Rapporteur: **Elia Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Nous allons traiter le projet de décret 2013-DAEC-15 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrains du réseau cantonal pour les années 2014 à 2019. Les études et acquisitions concernant la suppression du passage à niveau de Givisiez sont aussi comprises dans ce message.

Le Conseil d'Etat, par souci de transparence, nous soumet, sous la forme d'un crédit d'engagement, une série d'études et acquisitions en lien avec plusieurs projets. Il s'agit notamment de sécurité routière, d'aménagement cyclable en lien avec le plan vélo, de projets éditaires tels que pour l'Agglo Fribourg et pour Mobul, d'aménagements contre le bruit, de la protection de l'environnement et de la desserte envers les secteurs stratégiques cantonaux, telle que Bertigny par exemple.

Ces mesures concernent aussi les quelques décrets suivants de constructions soumis au Grand Conseil: amélioration du tronçon routier Tafers–Alterswil; amélioration Riederberg–Bösingen; amélioration Bataille–Châtel-sur-Montsalvens; assainissement du pont CFF de la Fonderie à Fribourg; crédit pour travaux à charge du canton menés en parallèle avec les travaux contre le bruit à Riaz, Neyruz, Attalens et Villars-sur-Glâne; aménagement de la route de Marly–Grand-Pré–Fribourg-Ecole d'ingénieurs; suppression du passage à niveau de Givisiez avec la nécessité I, pour des raisons de sécurité, à terme avec deux lignes de chemins de fer au lieu d'une seule. La suppression du passage à niveau, une nécessité II, c'est en raison de la fluidité du trafic, bien connue des gens qui viennent régulièrement à Fribourg par la route de Belfaux.

¹ Message pp. 2159ss.

Ce décret va aussi dans le sens de la motion déjà déposée pour la suite du contournement de Belfaux.

Le planning est déjà établi pour ce projet: 2014, appel d'offres; mi-2014, adjudications; 2015, mises à l'enquête publique.

Enfin, dans le prolongement de la discussion, la Commission a évoqué aussi les possibilités de réaliser une bretelle pour éviter Belfaux par Formangueries et Cormagens. Ce projet était proposé par l'un de ses membres.

Pour toutes ces raisons, la Commission des routes et cours d'eau vous propose d'entrer en matière et d'accepter le projet du Gouvernement tel que présenté, c'est-à-dire un crédit d'engagement de 11,85 millions de francs.

Le Commissaire. Je remercie le rapporteur de la Commission des routes et des cours d'eau pour son intervention et l'ensemble de la commission pour l'acceptation de l'entrée en matière.

Selon l'art. 30 de la loi sur les finances, le financement des études de moins de 500 000 francs et les acquisitions de moins de 1/8% des derniers comptes de l'Etat, soit plus de 4 millions de francs, ne nécessite pas de crédit d'engagement dûment approuvé par le Grand Conseil. Toutefois, par souci de transparence et dans l'esprit de la pratique des quinze dernières années, il est proposé de soumettre un crédit-cadre au Grand Conseil pour le financement des études et acquisitions à réaliser ces cinq prochaines années, en lien avec le réseau routier cantonal. En même temps, un crédit d'étude pour le projet de suppression du passage à niveau de Givisiez est demandé. Les montants seront intégrés dans les budgets d'investissements routiers annuels et les mandats d'études seront passés selon les règles des marchés publics et adjugés par les organes compétents au sein de l'Etat en fonction des montants.

Je précise qu'une coquille s'étant glissée dans le texte en page 4, juste avant le point 3, il m'appartient de la corriger: le montant est bien de 3,85 millions de francs et non pas de 4,35 millions de francs.

Les études à mener ces prochaines années sont de plusieurs natures, que l'on peut catégoriser de la manière suivante, en fonction des liens qu'elles ont avec la sécurité routière: les nouveaux aménagements cyclables, les projets éditaires de traversée de localités et les projets d'agglomération, la protection contre le bruit routier, l'assainissement des ouvrages d'art, les dangers naturels, le besoin de réaménagement de tronçons existants, la protection de l'environnement et la desserte envers les secteurs stratégiques cantonaux.

D'autre part, l'Etat doit pouvoir procéder à certaines acquisitions de parcelles de terrains situées en bordure de routes cantonales ou à proximité de futurs tronçons routiers. Il doit aussi pouvoir participer à certains travaux de remaniement parcellaire.

L'historique et les raisons du remplacement du passage à niveau de Givisiez par un nouveau pont routier sont expliqués dans le message. Il convient de noter que l'installation prochaine de barrières de sécurité pour les piétons et le nou-

vel horaire du RER dès 2014 vont faire passer le temps de fermeture des barrières de treize minutes à vingt et une minutes par heure. Sur une chaussée utilisée par presque 15 000 véhicules par jour, avec des pics importants aux heures de pointe, cela n'est pas acceptable à long terme, comme le démontre l'analyse faite en 2012, en réponse au postulat des députés Buchmann et Rey sur le sujet. Si vous acceptez le crédit d'étude et d'acquisition pour cet objet, un crédit d'engagement pour les travaux vous sera soumis fin 2015, début 2016 pour une réalisation dans la foulée.

Le Conseil d'Etat vous invite donc à adopter ce projet de décret.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a analysé ce projet de décret sous l'angle financier. Il approuve ce crédit d'engagement pour les années 2014 à 2019 tel que développé par le rapporteur et le commissaire du Gouvernement et vous recommande de soutenir ce projet tel que proposé.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié attentivement ce message relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrains du réseau routier cantonal pour les années 2014 à 2019, ainsi que pour les études et acquisitions concernant la suppression du passage à niveau à Givisiez.

Cette demande de crédit porte sur un montant de 11,85 millions de francs. Le dernier crédit de cette même nature, adopté en 2006, étant prévu pour une durée de cinq ans, nous relevons que la nature de ce crédit d'engagement est en lien avec différents besoins indispensables pour garantir la mobilité et la sécurité du réseau routier, en particulier avec celui du remplacement du passage à niveau TPF-CFF à Givisiez. Avec le déploiement du RER, la suppression du passage à niveau à Givisiez et le réaménagement de sa gare deviennent urgents. Nous relevons aussi la volonté du Gouvernement, par souci de transparence, de regrouper les objets de ce genre sous forme de crédits d'engagement et de les soumettre à l'approbation du Grand Conseil. Les études couvertes par le crédit, cela a été dit, ne pourront se réaliser qu'avec un crédit budgétaire annuel approuvé par le Grand Conseil. Il est bien de la responsabilité de l'Etat de garantir la mobilité et la sécurité de ce réseau routier.

A titre personnel, en ce qui concerne les études en lien avec la protection contre le bruit, je souhaite vivement que ces études et les moyens financiers et techniques débouchent sur une réelle diminution des nuisances sonores et non sur une augmentation du bruit – test vécu – comme cela a été constaté dans certains cas de réaménagement de traversées de localités selon le concept VALTRALOC.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical soutient ce décret et vous invite à en faire de même.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Kaum haben wir hier im hohen Haus über Verpflichtungskredite abgestimmt, nämlich 1998 und im Jahr 2006 über 10 Millionen Franken.

Mit Interesse hat unsere Fraktion die vorliegende Botschaft studiert und ist auf Eintreten mit folgender Begründung: Für die Jahre 2014–2019 stehen verschiedene Projekte an, sei es für Vorstudien, für Reservierungen von Land, für Sicherheitsprojekte und für Lernprojekte und nicht zuletzt verlangt der Bund, dass er für die Verbesserung von Objekten mit Sicherheit und Lärm und Staub Situationen bis zum 31. März 2018 subventioniert. Anschliessend ist es fraglich. Somit können verschiedene Strassenstücke wie Tafers–Alterswil, Riederberg–Bösingen vor allem im Sensebezirk wieder verbessert werden.

Ebenfalls in der gleichen Botschaft ist der Bahnübergang in Givisiez enthalten. Aus Sicherheitsgründen ist dieser Übergang längst überfällig, wenn man bedenkt, dass die Barrieren in einer Stunde während 17 Minuten geschlossen sind.

Aus all diesen Überlegungen wird unsere Fraktion dem Dekret einstimmig zustimmen.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le Conseil d'Etat nous sollicite pour l'octroi d'un crédit d'engagement de 11,85 millions de francs pour des travaux de planification du réseau routier cantonal, des études des routes et ouvrages d'art et des acquisitions de terrains pour les cinq prochaines années. Le crédit permettra en outre au Conseil d'Etat de répondre aux demandes des communes pour nous présenter des projets et des demandes de crédits pour ces prochaines années. Une minorité de notre groupe est étonné que nous devions voter de tels montants pour des études. Néanmoins, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et votera, dans sa grande majorité, le décret.

Baechler Marie-Christine (PS/SP, GR). Si je ne doute pas du bien-fondé de l'intention de la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la mobilité des citoyens fribourgeois, je reste interrogative quant au montant consacré à ces études. Nous venons de voter un budget cantonal présenté avec un résultat positif grâce à d'importantes mesures d'économies sur lesquelles je ne reviendrai pas. Dans les rapports financiers, nous ne cessons d'entendre que la santé et le social pèsent lourdement dans le budget de l'Etat. Afin de me donner une idée concrète de la quantité de travail que peuvent représenter les différentes études du projet de décret qui nous est soumis, je me suis livrée à un modeste exercice mathématique. Le montant dédié exclusivement aux études, frais d'acquisition de terrains et d'immeubles déduits, représente la somme de 7,95 millions de francs. J'ai choisi le salaire d'une personne diplômée HES, réputée très bien payée dans notre canton, et j'ai effectué un petit calcul. Ces 7,95 millions de francs correspondent à septante-sept ans de travail à plein-temps d'une infirmière avec seize ans d'expérience professionnelle. Je précise que le 13e salaire était compris. Les résultats de ces études sont espérés courant 2015 ou 2016; dans ce rapport-temps, je ne peux que m'incliner face à l'efficacité des experts mandatés ou redoubler d'inquiétude par rapport au coût des études. En tant qu'infirmière, je pense que notre action politique doit viser à maintenir la meilleure qualité de vie possible pour nos concitoyens. Ces différents projets d'aménagements routiers y contribuent par la diminution des nuisances sonores, par la création de pistes cyclables ou

par un trafic plus fluide et plus sécurisé. Un tissu économique sain, assurant la sécurité de l'emploi pour tous, influence positivement la santé de la population, ce qui est aussi valable dans le sens contraire: une population en santé et ayant bénéficié d'un enseignement de qualité contribue aussi à faire tourner l'économie.

C'est pour ces raisons que je soutiendrai ce projet de décret.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre votera l'entrée en matière concernant le projet d'acquisition des terrains du réseau routier cantonal pour les années 2014 à 2019 et concernant la suppression du passage à niveau de Givisiez. La liste des objets et des acquisitions est présente dans le message; je n'y apporterai pas de commentaire complémentaire, chacun peut intervenir pour défendre sa région. Concernant le passage à niveau de Givisiez, notre groupe est acquis à ce projet et demande au Conseil d'Etat de présenter le décret le plus rapidement possible. Dans le message, le Conseil d'Etat fait allusion à l'étude sur les routes de contournement publiée au mois d'avril 2013; cet objet est en effet bien positionné dans cette étude. Je souhaite que le Conseil d'Etat prenne position sur cette étude, aussi rapidement qu'il le fait sur certains objets soumis aux votations fédérales. En effet, je regrette que le Conseil d'Etat prenne position en faveur de l'augmentation de la vignette, en argumentant que cinq kilomètres de routes passent au réseau national, alors que ce transfert est déjà acquis depuis quelques années.

Avec cette remarque, le groupe votera l'entrée en matière.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est favorable au crédit d'engagement pour les différentes études et acquisitions. Celui-ci permet d'adapter le réseau routier à de nouvelles conditions, qu'elles soient légales, démographiques ou dues à une utilisation différente des moyens de se déplacer. L'augmentation des transports publics entraîne une adaptation du réseau routier aux endroits conflictuels avec la mobilité individuelle. Dans ce cadre, l'étude qui mènera à la suppression du passage à niveau de Givisiez représente un tiers du crédit total. Suite à l'étude des différents tracés de routes de contournement, de nouveaux tronçons figurent dans la catégorie I, comme les contournements de Belfaux et de la Sonnaz qui sont proches de ce projet. Par contre, le tronçon qui permettrait de lier directement la zone industrielle de Givisiez à l'autoroute se trouve en catégorie II, malgré une utilité indéniable selon la même étude et ceci à cause d'un coût élevé. Le projet concerné par la suppression du passage à niveau de Givisiez doit être adapté à une liaison entre les différents contournements qui permettraient à moyen terme d'avoir une route au nord de Fribourg, reliant la route Courtepin–Fribourg et Avenches–Fribourg. Ceci permettrait d'éviter le village de Granges-Paccot où la circulation est limitée à 30 km/h. Le crédit demandé est adapté aux besoins et concerne des projets pertinents et indispensables.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique approuvera donc ce crédit.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je soutiens entièrement l'intention d'avancer pour faire les études ou pour que le canton acquiert du terrain pour améliorer la situation routière dans le canton. Je salue le fait que le passage à niveau de Givisiez, pour lequel le premier projet a été élaboré avant ma naissance, aboutisse finalement dans un projet concret et ceci avant qu'on utilise les voitures volantes. Je soutiens ce projet avec un grand plaisir. M. le Commissaire, vous me voyez venir.

Unser Kollege Ueli Johner-Etter könnte uns sicher aus dem Stand sagen, wann für den Bahnübergang Murten-Kerzers das erste Projekt erstellt wurde – wahrscheinlich auch vor meiner Geburt. Wie ich letztes Jahr den Rapport Nr. 34 kommentiert hatte, sind die 13 Minuten Wartezeit pro Stunde vor dem Bahnübergang in Kerzers mehr Wunsch als Wirklichkeit.

J'ai oublié mon lien d'intérêts: je suis la voisine du passage à niveau à Chiètres et mon hobby est de parler des passages à niveau. Alors, j'ai de temps en temps l'occasion de m'y arrêter et de compter combien de temps la barrière est abaissée.

Herr Staatsrat, Sie wissen genau, dass jede Darstellung einer Statistik durch den Ersteller gesteuert wird. Hätten Sie die Grenze für «la partie droite du tableau» aus dem Rapport Nr. 34 bei 13 gesetzt, wäre der Bahnübergang der Murtenstrasse auf der rechten, roten Seite gelandet und wir würden wahrscheinlich heute darüber befinden.

Concernant ce passage à niveau, il me reste à souhaiter que nous allons trouver une solution avant le prochain siècle et que vous lui accorderez l'attention qu'il mérite.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Nach dieser Ankündigung von Kollegin Susanne Aebischer muss ich ja wohl etwas sagen.

Ich habe keine Interessenbindungen zu deklarieren, ausser, dass ich eben von Kerzers bin und wir an der Murtenstrasse einen ebenso berüchtigten verkehrsbehindernden Übergang haben, über die Bern-Neuenburg-Bahn (BLS). Ich widersetze mich selbstverständlich dem Verpflichtungskredit für den Übergang in Givisiez nicht. Ich weiss, was es bedeutet, einen Bahnübergang zu haben.

Aber einmal mehr: Der Bahnübergang in Kerzers ist laut Statistik des Amtes für Mobilität pro Stunde nur zwei Minuten weniger geschlossen als derjenige in Givisiez, für den wir heute eine Lösung beschliessen. Wir in Kerzers bestreiten allerdings diese Zeitmessung.

Ich möchte Sie Herr Staatsrat heute einmal mehr bitten, beim Amt für Mobilität zu intervenieren und Druck aufzusetzen, dass die Verantwortlichen dort etwas mobiler werden. Ihr Amt soll sich doch bitte endlich an die in Aussicht gestellten Studien und Überlegungen machen und eine akzeptable Lösung für die Verkehrsproblematik in Kerzers vorschlagen. Irgendeinmal wird nämlich in Kerzers die bisher geübte Gutmütigkeit gegenüber Freiburg, wie man so sagt, zu Ende sein und der schon lange strapazierte Geduldssaden reissen. So lange für Kerzers keine Lösung auf dem Tisch liegt und

solange ich in diesem Saal etwas sagen kann, werde ich, Herr Staatsrat, liebe Kolleginnen und Kollegen bei jedem zukünftigen Verkehrs- oder Strassentraktandum auf die ungelöste, prekäre Verkehrssituation in unserem Dorf hinweisen. Für unsere Bevölkerung, unsere Arbeitszonen von kantonaler Bedeutung im nördlichsten Zipfel des Kantons könnte man – mit einem bedeutend kleineren finanziellen Aufwand als die meisten anderen realisierten oder geplanten Projekten es waren oder sind – eine vernünftige Lösung realisieren.

Berset Solange (PS/SP, SC). On le sait depuis de nombreuses années, des crédits d'études sont indispensables pour étudier les meilleures possibilités tendant à améliorer le réseau routier cantonal. Dans le cadre de la suppression du passage à niveau de Givisiez, il est prévu de rejoindre la route cantonale existante à l'entrée du village de Belfaux, village que j'habite comme chacun le sait. Il y a plusieurs mois, j'ai déposé un postulat avec mon collègue Elian Collaud, afin que le canton étudie ou plutôt reprenne et réétudie le dossier du contournement de Belfaux. Je rappelle ici simplement pour celles et ceux qui ne le sauraient pas encore, ce dossier de contournement de Belfaux est déjà à l'étude depuis les années soixante. Donc, pour certaines et certains, il y a longtemps que nous attendons quelque chose. Donc, plaisanterie à part, vous avez aussi vu que, comme vient de le relever mon collègue Ducotterd, l'étude multicritère indépendante a montré que le contournement du village de Belfaux était nécessaire et que ce projet était même classé en pole position par rapport à tous les projets de contournement discutés dans le canton.

Ainsi, je demande au commissaire du Gouvernement si, dans le cadre de la suppression du passage à niveau à Givisiez, la suite de l'amélioration de la route cantonale est incluse. Je demande également si une vision globale sera étudiée, puisqu'on le sait, le goulet d'étranglement se situe aussi à Belfaux. Je profite dans la foulée pour demander aussi à M. le Commissaire le délai de réponse dans lequel je peux attendre la réponse au postulat que nous avons déposé. Merci pour vos réponses.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis citoyen de Givisiez et directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs qui a son siège à Givisiez. Donc, je peux confirmer que pour la mobilité dans le Grand Fribourg, il est effectivement important de supprimer, dans les meilleurs délais, le passage à niveau de Givisiez. J'aimerais toutefois réagir par rapport à ma collègue socialiste et infirmière qui a fait son calcul – que je ne mets pas en doute – en prenant septante-sept ans de travail: elle a seulement oublié un élément, les charges des bureaux d'études qui sont comprises dans les salaires. Si on rajoutait les charges de l'Hôpital cantonal et qu'on divisait le tout, je pense qu'on arriverait seulement à quelques heures.

A part cela, j'encourage bien entendu les députés de ce Grand Conseil à voter ce crédit.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Il y en a déjà assez qui sont intervenus au sujet du passage à niveau de Givisiez. Pour ma part, j'ai seulement une question et une remarque. Je parle de mon lien d'intérêts: je me suis occupé du danger naturel et de

l'endiguement dans ma commune. Sur le tronçon Bataille-Châtel-sur-Montsalvens, qu'est ce qui est prévu comme protection contre les chutes de pierres?

Concernant la traversée de Bellegarde, il y a des années en arrière, la commune de Jaun avait fait le nécessaire – c'était même paru dans la Feuille officielle – pour qu'on ne dise plus Bellegarde et La Villette. Il y avait beaucoup de chauffeurs-livreurs qui avaient un colis pour Schuwey à Bellegarde et qui arrivaient à Bellegarde en France, où il n'y avait pas de Schuwey. De même pour La Villette, ils arrivaient à Villette au bord du lac Léman. Alors j'adresse aussi la parole à la presse, car dans La Liberté et dans La Gruyère, il est toujours marqué Bellegarde et La Villette. Faites un effort dans le futur et marquez Jaun et Im Fang. Merci pour votre compréhension.

Le Rapporteur. Merci aux intervenants. Je peux constater globalement que chacun s'est exprimé en faveur de l'entrée en matière de ce décret, que le passage à niveau de Givisiez est l'essentiel des préoccupations de beaucoup d'entre nous, que la Commission des finances et de gestion approuve ce projet et que plusieurs députés appellent aussi à des travaux, notamment dans leur région. Je ne vais pas rappeler ici tout ceux qui ont demandé que quelque chose se passe. Quelques questions sont adressées directement au commissaire du Gouvernement et celui-ci se fera un plaisir d'y répondre.

Il est vrai que la traversée de Belfaux est un sujet toujours très brûlant. On le voit le matin quand on vient au Grand Conseil ou tous les autres matins quand on va travailler.

Les soucis de M^{me} Aebischer avec le temps passé au passage à niveau, on en a aussi longuement discuté. Il y a des endroits où c'est plus facile, d'autres un peu moins.

Quant à M. le Député Ueli Johner-Etter, qui est toujours un ardent fervent de la Commission des routes et cours d'eau, il fait toujours appel sur la question.

Ensuite, le calcul élaboré par M^{me} la Députée Baechler est tout à fait correct, M. Jean-Daniel Wicht vient de le dire. J'allais dire aussi que les travaux ne sont pas seulement répartis sur un seul bureau ou seulement sur la Direction, mais que plusieurs bureaux vont travailler sur ce projet, de façon à ce que, comme il a été demandé, le plus rapidement possible, le Conseil d'Etat vienne devant le Parlement avec un projet de décret, spécialement sur cette problématique de Givisiez.

Le Commissaire. Je remercie la Commission des finances et de gestion, ainsi que l'ensemble des groupes pour le soutien à l'entrée en matière pour ce décret. Je rappelle effectivement qu'il s'agit d'un crédit-cadre et que dans les budgets annuels d'investissements, les montants pourront être reportés, respectivement précisés en fonction de l'avancement des travaux en cours.

Quelques réponses plus particulières, à M^{me} Baechler tout d'abord. Sans contester le montant, je dois dire que les investissements prévus sont aussi des investissements en faveur de la sécurité en général. Je pense que là, nous n'avons pas à opposer le domaine de la santé au domaine routier, puisqu'à

quelque part, il y va aussi du confort, de la qualité de vie et de la sécurité de l'ensemble des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

Par rapport aux études en cours sur les routes de contournement, pour répondre à l'intervention de plusieurs députés, nous avons reçu les premiers résultats de cette étude. Nous allons recevoir dans les jours qui viennent la version définitive qui confirme naturellement les conclusions qui avaient d'ores et déjà été annoncées. Il appartiendra ensuite à ma Direction, respectivement au Conseil d'Etat, de décider la suite politique qu'il y a lieu de donner aux propositions formulées par les experts. Là, le moment venu, j'aurai le plaisir de vous tenir informés des propositions qui seront faites, qui seront aussi discutées dans le cadre de la Commission des routes et des cours d'eau.

S'agissant de la vignette, le Conseil d'Etat a effectivement communiqué qu'il soutenait l'augmentation du coût de la vignette, même si l'augmentation de cette taxe n'est en soi pas très populaire. Nous considérons néanmoins que nous devons offrir les moyens nécessaires à la mobilité dans ce pays et dans le canton de Fribourg en particulier. Investir dans la mobilité, c'est aussi investir pour le développement de notre région, sur le plan économique, sur le plan culturel et social, dans le domaine de la sécurité; et, même si on peut avoir des avis divergents sur la vignette, nous sommes là au moins certains que les montants alloués à la route restent à la route. Il y a donc une transparence dans ce secteur d'activités.

Concernant les interventions de M^{me} et M. les Députés Aebischer et Johner-Etter, sur la situation à Kerzers, effectivement, l'étude sur les routes de contournement a jugé plutôt négativement un projet de route de contournement à Kerzers, puisqu'il a été indiqué en catégorie IV. J'ai eu l'occasion de dire que l'Etat reconnaissait les difficultés de circulation, les problèmes qui existent à Kerzers, mais il a été jugé que la route de contournement n'était peut-être pas le meilleur moyen pour régler ces problèmes, puisqu'il y a essentiellement un problème de trafic interne, avant de constater un problème de trafic de transit. J'ai néanmoins proposé la mise en place d'un groupe de travail piloté par le Service de la mobilité, groupe dans lequel la commune de Kerzers est actuellement représentée. L'objectif est d'essayer de définir ensemble les possibilités d'intervention dans la localité, afin d'améliorer la mobilité. Je sais que les députés sont largement informés des travaux qui sont en cours.

S'agissant du contournement de Belfaux, suite à l'intervention de M^{me} la Députée Berset, je dirai tout d'abord qu'actuellement, en comparaison avec Givisiez, notamment pour le RER, le passage à niveau à l'entrée du village de Belfaux est moins problématique au niveau des temps de fermeture, puisque seuls les trains de la compagnie TPF sont concernés. D'autre part, le projet esquissé pour Givisiez est compatible avec une éventuelle future route de contournement de Belfaux. Il y a naturellement des travaux qui sont en cours, qui mériteront d'être précisés.

Pour M. le Député Schuwey, je lui rappellerai que les travaux pour la traversée de Jaun, comme il le sait, ont débuté. Ce

Grand Conseil a voté un décret important qui va bénéficier à la commune de Jaun. Vous avez évoqué la problématique des dangers naturels sur le secteur de Bataille; des études sont actuellement en cours. Nous devons déterminer ensuite si les travaux sont nécessaires. J'ai entendu votre appel aussi sur la nomenclature de la commune. On évoquait hier la possibilité, peut-être, de sortir une carte pour mieux définir les sommets gruyériens; il faudra peut-être réfléchir également pour la nomenclature des communes de la Gruyère.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'art. 1 donne le montant du crédit d'engagement.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'art. 2 concerne aussi les travaux qui se reportaient au budget d'investissements des routes, tel qu'il a été discuté.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. L'art. 5 mentionne que le présent décret est soumis au référendum financier facultatif.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 94.*

S'est abstenue:

Garghentini Python (FV, PS/SP). *Total: 1.*

—

Motion 2013-GC-19 (M1023.13) Antoinette Badoud/Didier Castella (lutte contre les déchets sauvages)¹

Prise en considération

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, je suis satisfaite que la motion déposée avec mon collègue Didier Castella, qui s'inscrit en concordance avec l'initiative du conseiller national Jacques Bourgeois, ait reçu un écho favorable du Conseil d'Etat. Je sais qu'au niveau des Chambres fédérales, cette initiative a déjà reçu un soutien du Conseil des Etats et sera prochainement débattue au Conseil national.

¹ Déposée et développée le 14 mai 2013, BGC p. 647; réponse du Conseil d'Etat le 24 septembre 2013, BGC p. 2058.

Permettez-moi une petite parenthèse: je regrette d'avoir utilisé le mot de *littering* dans le cadre de cette motion et d'avoir cédé à la fâcheuse tendance d'utiliser des anglicismes pour s'exprimer, alors que notre langue regorge de mots français qui suffisent à exprimer les choses pour les faire comprendre à la population.

Il faut agir. Bien au-delà de ce qu'embrasse le regard de l'usager des routes, à quoi bon appeler au respect de l'environnement si les oreilles restent bouchées et que le spectacle de la saleté ne fait plus mal aux yeux. On assiste à une dégradation qui en inquiète plus d'un. Il fut un temps où, dans notre canton, les oiseaux volaient sur le dos, disait-on, pour ne pas voir la misère et la saleté. C'est un vieux gag éculé. Entretemps, nous avons changé en bien et de gros efforts ont été faits pour y remédier. Mais le risque existe que nous redonnions du crédit à ce vieux gag. Le slogan «Un canton propre» risque d'être tourné en bourrique par ce vieux gag.

A moins que nous ne disions stop au laisser-aller, de nombreux citoyens déplorent que de plus en plus de détritiques de diverses natures jonchent le sol au bas des talus, aux abords des routes, dans les zones boisées, etc. Les milieux agricoles déplorent aussi ce fléau qui va en s'amplifiant et qui met en danger le bétail. La campagne lancée par l'Union suisse des paysans et les nombreuses affiches que les communes ont accepté de poser au bord des routes et des chemins se veulent être une action éducative. J'en profite pour remercier ici les communes qui se sont engagées à collaborer à cette campagne d'affichage. Par ailleurs, plusieurs communes, dont celle de Fribourg, ont déjà pris des mesures qui ont permis de réduire le volume des détritiques déposés en dehors des containers prévus à cet effet. Bien que le canton ait déjà lancé la campagne «Coup de balai» en 2002 et que ce sont surtout les enfants des écoles qui ont joué le jeu, de même que les communes qui l'ont organisée, il serait souhaitable qu'une nouvelle campagne adressée au monde adulte soit lancée. Eduquer les gens, on le peut et on le doit, sans quoi notre réputation de pays propre en prendra un coup et un sérieux coup.

Je remercie le Conseil d'Etat de compléter la loi sur les déchets, de façon à ce que ces gestes constituent une infraction qui pourra être sanctionnée par une amende dissuasive et de suivre en cela les travaux liés à l'initiative fédérale. Cette amende ne résoudra pas tout, j'en conviens, mais je compte sur son aspect dissuasif.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical apportera un soutien unanime à cette motion et je vous invite à en faire de même.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Mes liens d'intérêts: en tant qu'agriculteur ou ancien agriculteur, j'ai des kilomètres de prairies le long des différentes routes, soit cantonales, soit communales. Je connais bien le problème. J'aurais aussi pu être auteur de cette motion et je remercie donc les motionnaires.

Je ne me rappelle pas avoir vu voler les oiseaux sur le dos. Je me souviens qu'à l'époque, on se débarrassait des voitures le long des ruisseaux, dans les forêts, etc. Heureusement, nous

sommes devenus une société propre. Malheureusement, ces dernières années, j'ai constaté que l'on voit de plus en plus de gens qui jettent les déchets, même en roulant, hors de leurs voitures. Il m'est déjà arrivé de ramasser des sacs-poubelle entiers dans mon pré.

Grâce à l'intervention de Jacques Bourgeois, la Confédération a reconnu le problème.

Und ich denke, es ist sicher auch sinnvoll, wenn wir als Kanton diese Massnahmen weiter unterstützen. Das ist es ja auch, was der Staatsrat will, dass er die Massnahmen, die von Bern angeordnet werden, effektiv auch ausführen kann.

In dem Sinne unterstützt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei einstimmig diese Motion und bittet Sie, das Selbe zu tun.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris note de la réponse du Conseil d'Etat et se rend compte que nos deux collègues radicaux souhaitent, pour une fois, plus de lois, donc plus de procédures administratives.

Les communes acceptent des permis de construire pour des McDonald's ou pour des commerces qui servent des repas à l'emporter. Ces entreprises acceptent de ramasser leurs déchets aux abords de leurs commerces. Toutefois, on trouve des gobelets ou autres sachets loin à la ronde. Les cantonniers ramassent deux fois les déchets durant l'hiver sur l'autoroute entre Flamatt et Châtel. Ce sont plusieurs containers qu'ils remplissent.

Le groupe socialiste accepte cette motion et les conclusions du Conseil d'Etat.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: président de l'Union des paysans fribourgeois, vice-président de l'Union suisse des paysans, agriculteur. Je suis dès lors concerné par les déchets sauvages que nous devons ramasser dans nos prés, surtout le long des routes, avant de faucher de l'herbe ou y faire pâturer nos vaches.

Les motionnaires amènent un thème qui préoccupe l'agriculture depuis plusieurs années déjà. Les déchets et les crottes de chien qui souillent les prés et les champs ont pris une ampleur considérable ces dernières années. On a constaté que des vaches devenaient malades après avoir ingéré des boîtes en alu broyées par les machines de fauche ou encore à cause des maladies transmises par des crottes de chien. Ceci a poussé l'Union suisse des paysans à lancer une campagne nationale d'information avec le slogan «Ensemble pour une campagne propre». Je remercie tous ceux qui nous ont aidés dans cette campagne, plus particulièrement les communes ayant commandé et placardé des affiches le long des routes, ainsi que les organisations et personnes ayant fait de même. Je remercie également les motionnaires qui ont remis le sujet sur la table. L'initiative parlementaire déposée par notre conseiller national Jacques Bourgeois intitulée «Mesures à renforcer contre l'abandon des déchets» fait son chemin à Berne. Un soutien de sensibilisation au niveau cantonal serait bienvenu. Avec

ces considérations, je soutiens cette motion et vous prie d'en faire de même.

Piller Alfons (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin auch noch ein wenig in der Landwirtschaft tätig, in der schönsten Region des Kantons Freiburg, nämlich im Schwarzseegebiet.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat sich mit der Motion Badoud/Castella befasst. Sie hat diese ausgiebig diskutiert und unterstützt sie einstimmig – in die gleiche Richtung, wie von Staatsrat vorgeschlagen und wie es ebenfalls von meinem sehr geschätzten Nationalrats Bourgeois auf Bundesebene verlangt wird.

Für uns ist das Liegenlassen von Abfällen in der Natur und im öffentlichen Raum keineswegs zulässig. Wir sind der Meinung, dass dieses Verhalten schon in der Familie, bei den Kindern, anfängt und immer wieder zur Sprache kommen sollte und sogar von Kleinkindern an sensibilisiert werden müsste. Dann müssten auch in den Schulen rege Informationen folgen – ein Appell an das Lehrpersonal, das ich sehr schätze. Da sollte ein Auge aktiv hinschauen und beispielsweise vermehrt Aktionstage, Frühjahrsputz und so weiter durchgeführt werden.

Im Weiteren ist es wichtig und ein Muss, eine gesetzliche Grundlage zu schaffen, damit die erwachsenen Kinder oder die Erwachsenen bestraft werden können. Wenn jemand hier im Saal anderer Meinung sein sollte, so kann er vielleicht beim Bahnhof in Freiburg einen Augenschein nehmen.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Nous avons toutes et tous en mémoire les dix plaies d'Égypte. Il y avait les grenouilles qui tombaient du ciel, les moustiques qui envahissaient le pays, le bétail qui mourrait ou encore les sauterelles qui recouvraient la totalité de la terre. Si à l'époque, les grandes entreprises alimentaires – McDonald's et j'en passe – avec leurs déchets jetables existaient, on aurait très certainement eu une onzième plaie d'Égypte.

Tout à l'heure, M. Glauser a parlé en faveur de l'agriculture. Quand on circule dans ma région – de Chevroux à Estavayer-le-Lac –, il faut aller ramasser tous les jours une quinzaine de bouteilles. C'est malheureux.

Je vais citer un cas que j'ai vu il n'y a pas longtemps. Je circulais dans une forêt où je n'avais peut-être pas l'autorisation et j'ai vu, dans un ruisseau qui longeait la route de remaniement, un type qui avait un sac sur le dos et qui ramassait dans un fossé quelque chose. J'ai cru que c'était des grenouilles, mais dans ce fossé, il n'y en avait très certainement pas. Je me suis arrêté et je lui ai demandé ce qu'il faisait. Il m'a dit qu'il ramassait les vieilles bouteilles. Pour ne pas le citer, c'était l'instituteur de Morens. Je l'ai félicité pour son action.

Tout ça pour dire aux motionnaires que je les félicite et qu'il faut étendre la prévention aux adultes et non pas qu'aux jeunes.

L'Alliance centre gauche va voter cette motion à l'unanimité.

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). Je remercie le Conseil d'Etat, ainsi que les groupes qui sont intervenus pour nous soutenir.

J'aimerais tout de même répondre à M. Roubaty. Je ne suis pas le plus grand amoureux des lois et des procédures. Par contre, si on parle d'un esprit libéral, on sait aussi qu'il est lié à la responsabilité. Que se passe-t-il lorsque la responsabilité n'est plus assumée? On en vient à donner des interdictions générales et des punitions collectives. Il faut intervenir avant que l'on en vienne à décréter des zones de propreté où l'on n'aura plus le droit d'aller. Nous voulons intervenir pour s'adresser à ceux qui abusent et non pas à monsieur tout le monde, soit les 95% de la population, qui respecte notre nature.

Je salue également le souci du Conseil d'Etat d'observer l'évolution de la situation au niveau fédéral, suite à l'initiative Bourgeois, avant de légiférer au niveau cantonal. Le Conseil d'Etat relève que la problématique des déchets est principalement une tâche communale. Certes, les communes sont responsables de l'élimination des déchets et, à ce titre, la plupart de celles-ci ont prévu des dispositions pour sévir contre ceux qui essaient de contourner la taxe aux sacs. Notre motion ne vise pas cette problématique, mais elle veut combler une lacune liée à un nouveau fléau grandissant, effet collatéral d'une société qui vit, il est vrai, à l'heure de la consommation rapide, de la collation à 2 heures du matin sur la route plutôt qu'à 4 heures de l'après-midi chez soi ou sur la place de travail. Ce ne sont pas moins de 680 millions de tonnes de déchets qui ont été recensées par l'Office fédéral de l'environnement en 2005 et qui engendrent des coûts pour la collectivité évalués à 192 millions de francs, ce qui représente les 20% des coûts de nettoyage en Suisse ou une charge par habitant de 18 francs 50. La problématique n'est donc pas anodine. Ces déchets détériorent notre habitat. Ils dégradent notre qualité de vie. Ils nuisent à l'image de la Suisse. Ils représentent un danger pour l'agriculture, car ils peuvent causer des dommages allant jusqu'à l'abattage des animaux qui ingèrent les débris de canette se retrouvant sous forme broyée dans le fourrage, sans compter les coûts toujours plus élevés liés au ramassage avant la fenaison, avant la coupe d'herbe, des déchets sauvages. Le littering est une attitude anticitoyenne qui doit être combattue vigoureusement.

Dans le but d'éviter toute interprétation abusive de notre volonté et toute procédure superflue, nous ne demandons pas au Conseil d'Etat 1 EPT supplémentaire pour administrer des amendes, mais nous demandons que le respect des valeurs suisses, soit le respect de notre nature, de nos montagnes, de nos villes, du travail de nos agriculteurs et de nos employés de voirie soit inscrit dans la loi, qu'il soit considéré à partir de ce jour comme un devoir de chaque citoyen et qu'il permette ainsi une sensibilisation nécessaire à la problématique des déchets sauvages.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). En entendant ces propos, je me dois d'intervenir. Lorsque j'entends le président des libéraux radicaux qui a cosigné cette motion, qui conteste toute interdiction, qui prône la liberté et la responsabilité individuelles, qui combat avec force l'initiative 1:12 ou celle d'un salaire minimum à 4000 francs en disant que les patrons sont responsables, quand cette même personne veut intégrer

une interdiction dans une loi cantonale, ça m'émeut tout de même. M. Castella, votre loi ne s'applique pas aux 95% des citoyens qui se comportent bien mais aux 5% qui se comportent mal. C'est la même chose pour 1:12 et pour le salaire à 4000 francs...

Le Président. Je vous remercie de rester dans le sujet, M. le Député.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). M. Castella dit que pour inciter, il faut une interdiction. C'est faux. L'interdiction, c'est l'aboutissement pour inciter. Il faut faire de la prévention en amont de l'interdiction et de la répression. Cher collègue, ici, avec, pour témoin, votre ancien prédécesseur Charly Haenni, peut-être qu'avec cette motion, vous prendrez conscience que les responsabilités individuelles ont aussi leurs limites. Parfois, même dans un tel cas, avec une bonne motion, une interdiction étatique est nécessaire pour changer le comportement de ces 5% de gens qui abusent.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Dans le cadre des différentes interventions qui ont été faites dans ce débat, nous avons entendu le mot «prévention» et le mot «sanction». Tout le monde sait que si l'on veut arriver à un objectif, le juste équilibre entre ces deux mesures doit être trouvé. Dans ce sens, bien que ce ne soit pas au niveau cantonal que nous allons discuter des modalités légales des sanctions à appliquer par rapport à un comportement, c'est la législation fédérale qui le fera. Il serait peut-être bon de souligner que pour pouvoir conjuguer les bénéfices de la prévention et de la sanction, il ne servira probablement à rien de prévoir un arsenal de mesures pécuniaires pour punir les personnes qui ont ces comportements, mais bien de les impliquer dans les conséquences de leurs actes par des journées de travail qui, d'ores et déjà, font partie de l'arsenal judiciaire.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'aimerais revenir sur un volet de la problématique qui n'a pas été évoqué. Je salue le fait que l'on puisse punir quelqu'un qui fait des dégâts écologiques, qui cause des problèmes pour la santé, pour la sécurité et qui engendre des coûts pour la collectivité. Je soutiens dès lors cette motion.

Néanmoins, j'ai l'impression que l'on intervient à la fin de la chaîne. Ce n'est pas en renforçant les journées de sensibilisation à l'école primaire, qui se font déjà et qui ont du succès, que l'on va régler ce problème. Le problème réside dans l'automobiliste qui jette sa boîte d'aluminium par la fenêtre dans le champ du paysan. Il s'agit plutôt des clients des commerces vendant des boissons ou des repas dans des récipients jetables qui les laissent quelque part dans les pâturages ou encore des personnes âgées qui prennent des petits sachets, car elles veulent économiser sur la taxe sacs-poubelle. Il est très difficile d'attraper ces personnes en flagrant délit. L'appareil répressif n'aura pas beaucoup de succès et, surtout, il ne couvrira pas les coûts. Je suis favorable à toutes les mesures qui interviennent à la source du problème, mais pas à la fin.

En Ville de Fribourg, on a interdit l'utilisation de la vaisselle jetable dans les manifestations publiques. Au début, tout le monde pensait que ça allait être compliqué. On voit que cela

fonctionne très bien. Il y a des sociétés qui proposent des solutions. Dans le canton de Berne, on a des expériences de ce genre depuis des décennies. Ce genre de solutions évite que l'on crée des déchets.

Je suis également favorable – et là, je ne sais pas si la droite va me suivre – à taxer les déchets jetables, et non punir à la fin. Avec la filière du PET, ça fonctionne, car la branche du PET, sous la menace de devoir introduire une taxe sur le PET s'il n'y a pas au moins 75% de retour, a créé une filière de recyclage. Il faut prendre toutes les mesures, surtout financières. Quand c'est trop cher de jeter une boîte de bière alu, on la jette moins. Je pense surtout qu'il faudrait augmenter le prix des déchets en plastique et alu. Avec le verre recyclable, tant qu'il y a une consigne sur le verre recyclable, on n'avait peu de déchets de verre. Il faut étendre la réflexion en introduisant cette taxe. Quand il s'agira de voter les budgets, ça créera des postes. Introduire une punition a un coût. Si vous ne voulez pas de cela, il ne fallait pas faire cette motion, il fallait réfléchir avant.

Je vous invite à mener une réflexion à la source tout en votant cette motion.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le littering est un problème de société qui a pris une ampleur croissante ces dernières années. Les modes de consommation rapide, comme les repas et boissons à l'emporter ou autres journaux gratuits, se sont particulièrement développés. Ce phénomène s'accompagne aussi d'un respect moindre des espaces publics, si bien que le problème d'abandon des déchets dans la nature ou sur la voie publique a augmenté. Cette thématique fait dès lors partie des préoccupations légitimes de la population. Elle a un réel impact sur la qualité de vie également. Il faut dire que les citoyens sont sensibles à la propreté des espaces publics. La présence de déchets éparpillés participe à un sentiment de malaise, voire d'insécurité. Les milieux paysans relèvent, quant à eux, que les déchets jetés dans les champs peuvent créer de graves lésions au bétail en cas d'indigestion et imposent des opérations de nettoyage coûteuses en temps et en argent. Les collectivités publiques sont, elles aussi, directement concernées, puisque le littering induit des coûts importants liés aux opérations de sensibilisation, de nettoyage et d'élimination des déchets. Dans ce contexte, de nombreuses démarches sont entreprises à différents niveaux afin d'enrayer le problème. En termes de prévention, la priorité est accordée aux mesures de sensibilisation des consommateurs. Toutefois, cette action n'est manifestement pas suffisante. Il s'agit désormais de renforcer les mesures dans le domaine de la répression afin d'augmenter l'efficacité du système.

Au niveau fédéral, le conseiller national Jacques Bourgeois a déposé une initiative qui vise à modifier la loi fédérale sur la protection de l'environnement pour permettre d'amender les personnes qui se débarrassent de leurs déchets sur la voie publique, dans un champ ou sur un quai de gare par exemple. Cette initiative a été acceptée par les deux commissions ad hoc du Conseil national et du Conseil des Etats. La proposition de modification légale devrait intervenir prochainement dans le cadre de la consultation.

En Suisse, plusieurs cantons ou communes ont entrepris des démarches allant dans le même sens du renforcement des mesures de sanction. C'est le cas dans les cantons de Bâle-Campagne, Soleure, Thurgovie et également dans la Ville de Berne. La motion déposée par les députés Badoud et Castella vise le même but en demandant au Conseil d'Etat d'ajouter un nouvel article dans la loi sur la gestion des déchets, afin que l'abandon de ces déchets sauvages constitue une infraction qui pourra être sanctionnée à futur par une amende dissuasive. Les dispositions légales pénales existent déjà aujourd'hui sur le plan cantonal, dans le cadre de la gestion des déchets – l'art. 36 – et dans la plupart des réglementations communales. L'objectif n'est pas de créer une nouvelle loi, mais bien de renforcer la loi existante en précisant notamment les comportements qui pourront faire l'objet d'une sanction pénale. Il faut néanmoins rappeler que l'objectif premier doit être la sensibilisation, la prévention et l'éducation pour empêcher ces comportements délictueux. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter cette motion. Il s'engage à suivre avec attention les travaux liés à l'initiative fédérale du conseiller national Bourgeois. Il en tiendra compte aussi dans la mise en œuvre de cette motion. Je tiens d'ores et déjà à indiquer que le délai légal d'une année pour la mise en œuvre de la motion pourrait ne pas être respecté en fonction de la procédure sur le plan fédéral.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 88 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doumaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB),

Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 88.

Se sont abstenus:

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP). Total: 3.

—

Rapport 2013-DICS-20 sur le postulat P2029.08 Eric Collomb (création de structures de «sports-arts-études» dans le canton de Fribourg)¹

Discussion

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je tiens d'emblée à remercier le Conseil d'Etat, ainsi que le groupe de travail mandaté par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour le travail fourni consigné dans le rapport qui nous est soumis.

Il faut bien avouer que si certains postulats paraissent séduisants aux yeux des députés, les rapports qui en découlent accouchent parfois d'une souris. Le rapport qui nous occupe est un parfait contre-exemple, tant la volonté affichée par une écrasante majorité des députés lors des débats du 3 février 2010 débouche sur une belle concrétisation avec ce programme «sports-arts-études-formation» dont les débuts sont prometteurs. En effet, avec plus de 400 talents qui ont pu bénéficier de ce programme SAF à la rentrée scolaire 2011–2012, ce postulat a atteint sa cible. De plus, le coût annuel estimé à 600 000 francs paraît raisonnable pour offrir la chance à nos jeunes talents de bénéficier d'un soutien ciblé et individualisé qui leur permettra d'accomplir une formation scolaire complète. Le caractère aléatoire d'une carrière au plus haut niveau du sport ou de l'art impose aux jeunes talents de réussir prioritairement leur cursus scolaire.

Lors de la prise en considération de ce postulat, certains intervenants ont appelé de leurs vœux la création de classes de sport, ceci même si le Conseil d'Etat argumentait que le bassin de population ne permettait pas de mettre sur pied de telles classes. Je ne pense pas que cela soit le bassin de population qui plaide pour l'intégration de talents dans des classes classiques, mais ce sont bien la marginalisation via l'effet ghetto, le niveau scolaire et les coûts importants qui plaident en faveur des classes conventionnelles. Quoi qu'il en soit, l'objectif est atteint et un bilan à moyen terme pourra toujours être dressé afin d'améliorer, voire de changer le système.

Mon postulat demandait un rapport exposant un catalogue de mesures permettant de résoudre la difficile équation de la pratique d'une activité sportive ou artistique de haut niveau avec l'accomplissement de la scolarité, sans diminution des

¹ Rapport pp. 2269ss.

exigences de formation. Je suis très heureux de constater que l'objectif est atteint et que des centaines de jeunes vont ainsi pouvoir profiter de conditions idéales pour se donner la chance de concrétiser leur rêve.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat et le groupe de travail «sports-arts-formation» pour la qualité de leur labeur et prend acte avec satisfaction de ce rapport.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis chef technique de l'Association romande de lutte suisse.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention du rapport sur le postulat P2029.08 d'Eric Collomb. Le groupe de l'Union démocratique du centre salue les efforts qu'entreprend le canton de Fribourg pour faciliter la vie de nos sportifs et artistes de talent dans les établissements scolaires de secondaire I et II. Trouver le juste milieu pour concilier les études et la pratique de sa passion, qu'elle soit sportive ou artistique, n'est pas toujours facile pour les établissements scolaires, les élèves, les parents et les associations sportives. Taillés sur mesure, les programmes sports-études, comme à Brigue ou Einsiedeln pour le ski par exemple, donnent aux élèves l'opportunité de développer leur potentiel intellectuel, ainsi que leurs aptitudes sportives en parallèle, qui sont par ailleurs reconnues bien au-delà de leurs frontières respectives.

L'objectif fondamental d'un programme sports-études est de permettre à l'athlète-élève la meilleure conciliation possible de ses objectifs sportifs et scolaires. Un athlète-élève reconnu devrait être un jeune visant l'excellence sportive et qui a dépassé le stade de l'initiation à un sport, qu'il soit reconnu comme athlète-espoir par sa fédération sportive. L'excellence sportive signifie que le niveau de performance de l'athlète-élève, le nombre et le niveau de compétitions, ainsi que les conditions d'encadrement correspondent aux attentes de la fédération sportive concernée et des institutions scolaires. Les programmes sports-études doivent impérativement viser à maximiser les chances de l'athlète-élève d'atteindre ses objectifs sportifs et scolaires tout en lui assurant une vie équilibrée. Pour qu'un programme sports-études soit reconnu, il faut que la conciliation de la réussite des exigences scolaires et sportives soit réelle et inscrite dans un plan de développement. En tout temps, la réussite scolaire doit primer sur la réussite d'objectifs sportifs. Ce principe important doit orienter les normes d'admission des élèves dans les écoles ayant des programmes reconnus. On doit s'attendre à ce que le rythme exigé pour les élèves sportifs soit plus élevé dans les programmes sports-études, car le temps consacré en classe est moindre. En général, l'athlète-élève, dans les programmes reconnus, doit s'engager avec beaucoup d'autonomie et de sérieux s'il veut réussir.

Le canton de Fribourg a des jeunes sportifs talentueux dans quasiment tous les sports. Soyons aussi ambitieux pour eux en leur donnant des conditions-cadres favorables pour leur avenir professionnel et sportif. Comme je le dis aussi à mes lutteurs, nous aimons tous gagner, alors mettez toutes vos chances de votre côté pour réussir.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical prend acte du rapport concernant la création de structures de «sports-arts-études» dans le canton de Fribourg et remercie les auteurs et le groupe de travail.

Le postulat de notre collègue Eric Collomb relève à juste titre des lacunes au sujet de la formation de nos jeunes ayant des talents sportifs ou artistiques. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique que 400 élèves et étudiants peuvent mener de front leur formation et leur carrière sportive ou artistique, ceci grâce à un partenariat informel de divers intervenants. Le rapport et les propositions du groupe de travail, faisant suite à la phase pilote du programme «sports-arts-formation», sont très bien structurés, fouillés et les conclusions citées sous le point 5 du rapport sont pertinentes.

En effet, après discussion dans notre groupe et ayant pris des renseignements auprès de parents concernés, le groupe libéral-radical est aussi d'avis qu'il faut encore mieux cibler et individualiser les programmes élaborés. La tendance actuelle va dans le bon sens, mais doit encore s'accroître. Nous voulons la qualité avant la quantité. Ce but peut être atteint par l'établissement de critères plus sévères d'admission et par un contrôle périodique qui exclut les bénéficiaires qui ne répondent pas aux exigences de niveau de performances. Cette remarque est le seul bémol quant à ce rapport.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). J'annonce mes intérêts: je préside l'Association fribourgeoise des sports.

Je salue la mise sur pied par le Conseil d'Etat d'un concept «sports-arts-formation» et le remercie pour le rapport que nous avons entre les mains aujourd'hui. Il est, en effet, essentiel que nos jeunes sportifs d'élite puissent acquérir une formation de qualité avec, en parallèle, les aménagements indispensables à la pratique de leur sport. Je remercie également la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, en collaboration avec la Direction de l'économie et de l'emploi, d'avoir associé l'AFS au groupe de travail cantonal relatif à ce projet.

Je relève que ce rapport reflète le début d'un processus et que ce programme devra sans doute être régulièrement adapté à de nouvelles réalités. La lecture de ce rapport me conduit aux réflexions suivantes: les prérogatives de la commission SAF, commission d'une composition relativement restreinte, selon mes renseignements, sont étendues. Elle fixe notamment les critères donnant accès à la filière SAF. Je pense que le Conseil d'Etat devrait y inclure un représentant des associations sportives, voire un représentant d'un centre de formation sportive cantonal. Il me paraît important, en effet, que ces milieux puissent d'emblée mettre sur la table les problèmes qui se posent dans leur pratique quotidienne; les pratiques des directeurs d'école en matière d'octroi de dispense aux élèves pratiquant un sport d'élite semblent différer d'un établissement à un autre. Je pense qu'il est essentiel qu'elles soient davantage unifiées, ceci non seulement pour les élèves qui font partie du concept «sports-arts-formation», mais également pour les autres sportifs d'élite. En effet, il n'est pas normal qu'un élève d'un CO donné soit prétérité par rapport à celui d'un autre CO lorsqu'il doit partir plus tôt le vendredi

pour participer à une compétition importante; domiciliée dans une région périphérique, je souhaiterais que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport puisse, dans certains cas – je le souligne deux fois –, faire preuve de plus de souplesse lors des décisions relatives à une scolarisation hors canton. Je m'explique: lorsqu'un centre de formation sportive existe dans le canton de Fribourg, l'élève intégré dans le concept SAF, domicilié dans ce canton, doit être affilié au centre de formation cantonal et suivre ses classes dans le canton. Si je suis parfaitement d'accord avec le principe, ce d'autant qu'une scolarisation hors canton engendre des coûts importants, je pense qu'un jeune sportif qui vit à proximité de la frontière cantonale, qui a reçu toute sa formation sportive dans le canton voisin – et uniquement à cette condition –, dans un centre souvent plus proche de son domicile, devrait pouvoir continuer à se former à cet endroit et y poursuivre sa scolarité. Je pense que de tels cas devraient être étudiés individuellement et de manière très exceptionnelle pour pouvoir faire parfois l'objet de dérogations; je salue la volonté du Conseil d'Etat d'assurer le suivi médical des jeunes sportifs d'élite. Il est, en effet, très important que la santé de ces jeunes constitue une priorité pour tous. Je pense, au surplus, qu'une attention particulière doit être également prêtée à leur développement psychique. Un jeune sportif d'élite est soumis à un programme intensif. Il ne connaît que l'entraînement sportif et l'école. Il n'a que peu d'autres occasions de divertissement et de socialisation. Arrivé au sommet de sa carrière, il entre parfois d'un seul coup dans la lumière, peut brusquement gagner des sommes importantes et, courtisé de toutes parts, il n'est absolument pas préparé à cela. Puis il suffit d'une blessure, d'un problème de performance ou d'un autre souci et ce même jeune retourne dans l'ombre tout aussi brusquement. Je pense qu'il est essentiel que ces étapes fassent l'objet d'un accompagnement particulier; à l'inverse de mon collègue Peter Wüthrich, j'émets une réserve quant à la volonté de restreindre le nombre de places de sportifs de talent pouvant bénéficier du concept SAF. On vu qu'il y a une volonté de restreindre et moi, j'émets vraiment des réserves sur cet objectif d'ores et déjà annoncé.

Sur la base de ces remarques, je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Bonny David (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts sont les suivants: je suis le papa d'un jeune de dix-sept ans et nous vivons le sport en famille depuis près de quinze ans – puisque ce dernier est sportif d'élite et membre justement du programme SAF – mais également depuis plus de vingt ans sur le plan professionnel, actif au secondaire I comme enseignant, adjoint à la direction et directeur ad interim, et au secondaire II, comme enseignant et proviseur. Simplement, par-là, je peux vous dire que j'ai connu de nombreuses situations de sportifs.

Cinq minutes de temps de parole, ce n'est pas beaucoup pour parler d'un sujet aussi vaste, mais je vais vraiment aller au plus bref. Tout d'abord, je tiens à remercier et féliciter, au nom du groupe socialiste fribourgeois, le Conseil d'Etat pour sa réponse et son rapport, qui est complet et fidèle à la situation que vivent ces jeunes dans le cadre du «sports-arts-forma-

tion». Quasiment inexistante il y a une décennie, une organisation mêlant études et sports a été mise sur pied, permettant ainsi de conjuguer au mieux sports et études. C'est remarquable par rapport à ce qui existait il y a dix ans. Nous avons vraiment du retard par rapport aux autres cantons. Les directeurs et coordinateurs des organisations sportives ont réussi à se mettre autour d'une même table pour trouver des solutions pour les sportifs, car il n'y avait quasiment rien et c'est absolument remarquable. Un premier pas a été réalisé pour les sportifs et les artistes. Un second pas pourra être réalisé par l'inscription de la structure «sports-arts-études» dans la prochaine loi scolaire; cet élément fait encore défaut. Il faut nécessairement pérenniser cette formation. On attend ces prochains débats.

L'important, maintenant, c'est que cette structure puisse permettre à des élèves de réussir scolairement et sportivement, tout en participant à des compétitions de haut niveau sportif: cyclisme, hockey, football, athlétisme, basket, etc. On parle de talents d'élite et non pas de sportifs du dimanche. La structure SAF est récente et, dans quelques années, comme l'a dit M. Collomb, il faudra tirer un bilan, bon ou mauvais, mais il faudra tirer un bilan. J'espère que la structure mise en place offrira au sportif un plus grand succès de réussite dans le sport et les études que celui connu jusqu'à présent. Si la structure est vraiment adaptée, des élèves sportifs d'autres cantons ne tarderont pas à demander à l'intégrer. Là aussi, il sera intéressant de connaître dans quelques années le nombre des demandes.

Pour la suite, je veux juste donner quelques réflexions par rapport à ce qui est mentionné: au secondaire I, on vous donne des dispenses de sport. C'est bien, parce qu'ils en font beaucoup à côté, mais, avec ça, ils n'ont pas la note de sport et, finalement, c'est leur meilleure branche. J'estime personnellement que cela pourrait leur permettre d'améliorer l'allemand, le français, enfin des notes de ce type-là. Je pense, vu qu'ils ont des cartes de talent olympique, de sport et que c'est certifié, qu'ils mériteraient quand même une note d'excellence. Cela leur permettrait quand même de compenser certaines autres notes.

Les dispenses de cours, c'est bien. Si, par exemple, il y a un entraînement le matin, entre 07 h 30 et 08 h 30, ils ne vont pas à l'économie et à la géographie. Mais l'élève n'est pas en classe et il doit ensuite rattraper et est évalué sur ces moments-là. Cela peut être sur toute l'année ou sur six mois; imaginez-vous des enfants de douze ans devoir s'organiser. Il y a des appuis, mais j'aimerais qu'ils soient systématiques et peut-être qu'il faudrait plus de dispenses. Des appuis sont donnés, c'est bien; il faut les demander, mais en principe la réflexion, c'est d'attendre que l'élève n'ait plus la moyenne pour qu'on l'aide. Je pense qu'il faut des tuteurs qui suivent ces jeunes dès la rentrée et jusqu'à la fin et qu'on puisse absolument donner des appuis nécessaires quand il le faut.

Il y a autre chose que vous pouvez voir à la page 5, deuxième paragraphe, point e: «Les sportifs participent en principe aux épreuves de diplôme de fin de scolarité obligatoire (partie francophone).» Cela veut dire qu'un élève qui fait du sport et qui est en 3^e du CO francophone ne peut pas aller faire du

sport la dernière semaine, parce qu'il doit faire le Certificat. Un élève suisse alémanique n'a pas le Certificat et va au sport. Où cela est vraiment embêtant, c'est quand il y a une sélection nationale. Pour ma part, j'ai été extrêmement content, parce que j'ai trouvé des ententes, mais il y a eu un cas, dans le canton, d'un élève du district de la Sarine qui a préféré laisser tomber le Certificat et répondre à une sélection nationale. Franchement, je peux comprendre, parce que c'est extrêmement compliqué d'avoir des sélections nationales. De plus, quand vous êtes francophone, je peux vous dire que... Donc là, j'estime que, normalement, il faudrait régler la chose, vu que les francophones devraient quand même pouvoir se rendre à leurs sélections au sport. Relevons par ailleurs que le Certificat ne sert pas comme critère pour entrer au collège, puisque ce sont les notes qui comptent.

Au secondaire II, tout élève du programme SAF au collège ou à l'ECG devrait avoir le droit de réaliser une fois durant son parcours une année en deux ans, parce que vous avez des moments charnières pour les sportifs. Il faut plus de récupération, plus d'années, alors on arriverait à un collège à cinq ans, mais...

Le Président. Merci d'en arriver à la conclusion, M. le deuxième Vice-Président.

Bonny David (PS/SP, SC). Je termine en disant ceci: il faudra vraiment informer ce qu'est le sport-études, parce que pour ces jeunes, c'est entre vingt heures et quarante heures de sport par semaine; et si vous voulez être vraiment dans l'élite du sport, c'est une vie de spartiate; ce ne sont pas des jeunes comme les autres et il manque encore de l'information dans les collèges. J'avais encore d'autres remarques, mais je reste à disposition de M. le Conseiller d'Etat pour en discuter autour d'un café, parce que là, c'est un peu court.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Zuerst möchte ich meine Interessenbindung darlegen: Als stellvertretender Direktor an der Orientierungsschule Plaffeien bin ich als Koordinator für die Talentsportler und Künstler der Schule verantwortlich.

Die Mitte-Links-Fraktion dankt dem Staatsrat für den sehr ausführlichen Bericht zum Postulat über die Schaffung von SKA-Strukturen (Sport-Kunst-Ausbildung) im Kanton Freiburg. Diesen haben wir mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen, wird darin doch der lange Weg zu den heute mehrheitlich funktionierenden Strukturen aufgezeigt.

Als vor Ort verantwortlicher Koordinator kann und darf ich zu diesem Bericht festhalten, dass sich die Strukturen mittlerweile etabliert haben, dass jedoch die professionelle Einschätzung seitens der Sportvereine und kulturellen Institutionen verbessert werden muss. Die hohe Zahl der potentiellen Talente zeigt, dass hier strengere Kriterien anzuwenden sind. Nicht jedes Fussballtalent ist gleich ein kleiner Messi und nicht jedes Hockeysporttalent ein kleiner Gretzky, was aber leider nicht alle Eltern gleich sehen.

Ich stelle fest, dass die Eltern zum Teil zu hohe Erwartungen an die Schulen haben und zugunsten ihrer Schützlinge der ganze Stundenplan der Schule angepasst werden sollte. Diese

Erwartung kann aber nur bedingt, oft gar nicht erfüllt werden, denn viele Parameter definieren den Stundenplan der Schulen. Oft ist dies für die Eltern nur schwer verständlich und nachvollziehbar, dass nicht zuletzt dank der Anstellung eines pädagogischen Mitarbeiters als Koordinator und Bindeglied zu den Schulen und Sportverbänden das Projekt Sport, Kunst und Ausbildung nach langen Jahren des Aufbaus klare Konturen und Strukturen bekommen hat.

Für mich ist klar, dass die letzte Entscheidungsbefugnis, beispielsweise zu einem Übertritt in eine Aufnahmeschule, bei der abgebenden Schule sein muss. Es darf nämlich nicht sein, dass allenfalls aufgrund eines Schulwechsels die abgebende Schule Klassen schliessen, respektive Klassen zusammenlegen müsste, worunter dann alle anderen Schülerinnen und Schüler zu leiden hätten. Hier muss das allgemeine Interesse der Schule im Vordergrund stehen und ein allfälliger negativer Entscheid der Schule müsste dann auch gestützt werden, im Sinne des allgemeinen vor dem individuellen Interesse. Wichtig sind in meinen Augen frühzeitige Entscheide seitens des Amtes für Sport, ob die sportlichen Kriterien erfüllt sind, damit die Schule vor Ort die entsprechenden Vorkehrungen treffen kann. Ende Juni ist das neue Schuljahr nämlich geplant und organisiert.

So hoffen wir, dass nicht zuletzt dank der SKA-Strukturen der Kanton Freiburg in naher Zukunft nationale und internationale Sport-Musik- und Kunstgrössen ehren kann.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime ici à titre personnel et je déclare mon lien d'intérêts: je suis enseignante au CO de la Broye et j'ai presque chaque année un élève-espoir.

Le rapport sur la création de structures «sports-arts-études» est bien détaillé et intéressant. J'en salue la qualité d'analyse et en remercie le Conseil d'Etat. Comme point positif, je relève la composition très large du groupe de travail, avec l'intégration des associations de parents, le fait d'insister en fin de rapport sur l'importance de privilégier une formation scolaire complète et l'ensemble des mesures d'accompagnement prévues, de même que le souci de la santé de nos jeunes de talent. J'ai tout de même quelques remarques pour tempérer l'optimisme de cette analyse: on sépare nos jeunes de talent en deux catégories: «sports-arts-formation», 226 élèves en 2013, à qui est dévolu le maximum de mesures (école d'accueil, examen médical, cours d'appui, aménagement d'horaires et surtout le suivi pédagogique, c'est-à-dire conseils et accompagnement). Très bien. Mais qu'en est-il de nos jeunes espoirs, ces 260 élèves qui, eux, n'entrent pas dans les structures SAF telles que présentées ici? Pour les espoirs, il n'est prévu que quelques congés facilités et la suppression des heures de sport à l'école. Ce sont pourtant des élèves qui s'entraînent facilement entre dix heures et quinze heures par semaine, sans forcément d'examen médical, ni surtout de suivi pédagogique. J'aimerais que ces deux mesures soient aussi prévues pour les élèves-espoirs. De plus, je viens d'une région périphérique qui devra envoyer les élèves vers les écoles d'accueil de Fribourg et dont l'Association des communes devra payer l'écolage, à hauteur d'environ 4000 francs à 7000 francs par année. Il m'y serait parfois plus tentant, ce

que je ne soutiens pas, de conseiller à nos élèves de partir vers Lausanne, par exemple, laissant ainsi le canton prendre en charge la scolarité pour un montant d'environ 15 000 francs annuels, ce qui est un vrai paradoxe.

Enfin, je terminerai par redire l'importance d'une vraie éthique sportive et j'aimerais que le coordinateur SAF soit à même de la promouvoir avec force auprès des différents centres de formation.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les intervenants pour les remarques et appréciations fournies. Je constate que le rapport est largement relevé comme étant de très bonne qualité. J'aimerais relever aussi le fait que cela est à attribuer évidemment à ma prédécesseure et aux partenaires qui ont travaillé, notamment aux groupes de travail. J'ai hérité d'un excellent rapport, mais je n'y ai évidemment pas moi-même contribué sous cet angle. Je relève que dans celui-ci, on témoigne finalement du bon choix qui a été fait d'une solution intégrative, dans le canton de Fribourg, pour ce qui est de la filière «sports-arts-formation». La catégorisation «sports-arts-formation» et espoir nous donne maintenant environ 400 jeunes inclus dans cette filière. En comparaison avec le reste de la Suisse – plus de 5400 jeunes –, évidemment qu'on est pratiquement surdimensionnés. Je crois qu'il faut faire la comparaison avec la partie qui répond véritablement aux critères SAF, qui, je vous le rappelle, sont aussi fixés par les organisations et fédérations sportives au niveau suisse. J'aimerais préciser que le partenariat qui est engagé avec les associations et les fédérations sportives est essentiel, car nous n'avons ici qu'une partie de l'ensemble du dispositif qui est le côté scolaire. Ce partenariat a pris la forme d'un groupe de travail qui comprend toutes les personnes responsables dans ce domaine et qui a abouti ensuite à un groupe restreint, appelé aujourd'hui commission SAF. Mais il ne s'agit pas d'une commission cantonale nommée comme telle. Il y a toujours la commission cantonale du sport et de l'éducation physique. Et c'est dans cette commission que les organisations sont évidemment largement représentées. Dans la commission SAF, il y a néanmoins le président de la commission cantonale du sport et de l'éducation physique, plus le responsable du secondaire II et celui du Service du sport. L'objectif de ce groupe de travail, pour répondre à M^{me} la Députée Bourguet, est évidemment de faciliter la gestion des problèmes qui peuvent se poser entre les partenaires et l'inclusion ou la prise en compte du dispositif au niveau scolaire. Elle a les compétences qui sont liées à cela, mais ce ne sont pas les principales compétences, puisque tout est discuté aussi dans la commission cantonale du sport et de l'éducation physique.

Je n'aimerais pas reprendre toutes les interventions en détail. J'ai noté toutes les remarques et réflexions qui ont été faites. Je remercie les intervenants pour ces éléments. J'aimerais tout de même relever encore, par rapport à l'intervention de M. Bonny qui est un véritable expert comme père de sportif et comme proviseur, que l'appui qui peut être donné dans le cadre de cette filière «sports-arts-formation» est lié aux difficultés qui sont celles de l'absence due précisément à un engagement sportif. En généralisant l'appui ou en le concevant de

manière très générale, on dépasse ce cadre et je pense que ce n'est pas dans le cadre de cette filière «sports-arts-études» qu'on va prendre en charge tous les appuis ou du moins qu'on doit élargir l'appui sous cet angle. Il faut le laisser lié à l'engagement sportif lui-même. Je prends volontiers un café avec lui, j'ai encore un peu de temps.

Je remercie également M. le Député Schafer pour les éléments qu'il a donnés. Je relève que les difficultés de coordination, l'attente des parents qui peut être importante ou l'attente de décisions du Service du sport qui ne peuvent être prises suffisamment tôt sont aussi liées au fait qu'on est encore en phase d'introduction de ce système. Il y a certainement encore besoin d'huile dans les rouages, mais j'ai bien pris note de ces remarques.

Je remercie également M^{me} la Députée Rodriguez pour ses remarques plus pointues en matière de paiement d'écolage ou de la distinction qui est faite – et que je relevais au début – entre les sportifs et artistes talentueux SAF, donc reconnus comme tels avec les critères fixés de manière générale, et les espoirs qui répondent à des critères nettement moins importants. Mais je renvoie là à la remarque introductive: on se doit, déjà simplement lorsqu'on veut se comparer avec d'autres cantons, d'être restrictif ou précis en la matière. Les espoirs, évidemment, c'est la première marche, mais ensuite il y a encore des exigences supplémentaires avant d'entrer dans le système; je crois que c'est aussi nécessaire. Voilà, M. le Président, quelques remarques partielles, mais je vais m'améliorer tous les jours en la matière. Je vous remercie de votre attention.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Clôture de la session

—

- La séance est levée à 11 h 45.

Le Président:

Pascal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire

—